

DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Ce document récapitule le résultat de l'évaluation des risques professionnels au sein de votre entreprise. Il s'agit d'un document conforme qui pourra être remis en cas de besoin.

FAM TAMARIS

- 19/21, rue Eugène Pottier 1
 - 94800 VILLEJUIF
- Siret : 77574052500412
Code Naf :

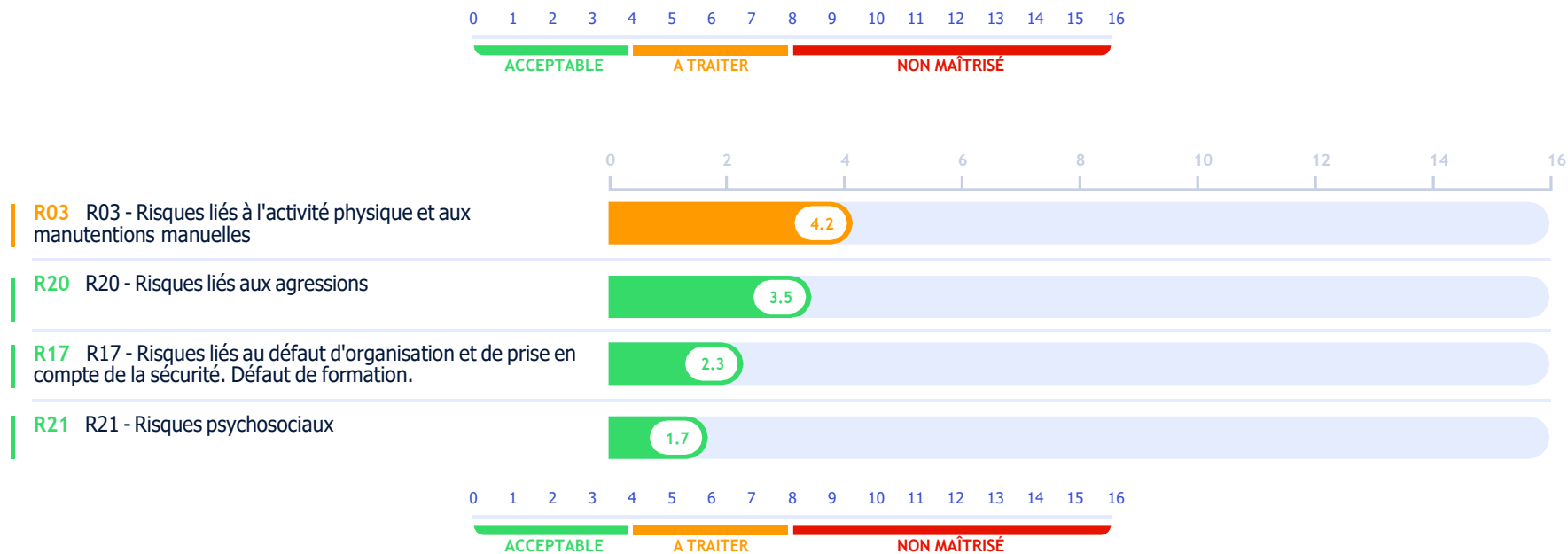
Mis à jour le 23/09/2024

LISTE DES UNITÉS DE TRAVAIL CONCERNÉES

- Activité d'accompagnement éducatif
- Activité d'accompagnement
psychologique
- Activité d'accompagnement social
- Activité d'administration
- Activité de lingerie
- Activité de maintenance des locaux
- Activité de nuit
- Activité de soins
- Activité d'encadrement
- Activité d'hygiène et de toilette
- Risques généraux communs
- Risques psychosociaux communs
- Activité de conduite

Hierarchie des risques

Unité de travail : Activité d'accompagnement éducatif



MESURES DE PRÉVENTION EN PLACE SUR LE SITE

Cette section récapitule les mesures indiquées comme existantes au sein de vore structure pour chaque Unité de travail.

Unité de travail : **Activité d'accompagnement éducatif**

RISQUE: R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié anime un atelier de menuiserie.	Mise à disposition des salariés d'équipements de protection individuelle pour assurer certaines activités à risque. Contrôle de leur port.	EQUIPEMENT

RISQUE: R20 - Risques liés aux agressions

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié fait face à l'agressivité d'une personne.	Mise en place d'un partage et de retours d'expérience, pour améliorer l'anticipation des crises et des conflits.	FORMATION
	Signalement des incidents survenus.	FORMATION
	Mise en place d'une médiation si nécessaire.	FORMATION
Le salarié est victime d'une agression.	Echange systématique avec les salariés après une agression, pour leur apporter le soutien de l'établissement et les accompagner, si besoin, dans les démarches administratives, médicales et judiciaires qu'ils pourraient être amenés à engager.	ORGANISATION
	Formation et sensibilisation des salariés aux bonnes pratiques en matière de gestes de contention bienveillante.	ORGANISATION
Le salarié prend en charge des personnes accompagnées de différentes nationalités.	Formation des salariés à la prévention et à la prise en charge des spécificités des publics accompagnés.	FORMATION

RISQUE: R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié intervient pour une urgence auprès d'une personne accompagnée	Formation des salariés aux gestes de premiers secours et assurer leur identification dans la structure.	FORMATION
	Mise à disposition d'une trousse de secours spécifique et identification de son emplacement. Identification de la personne chargée de la vérifier et de la réapprovisionner.	FORMATION
Le salarié intervient pour une urgence auprès d'une personne accompagnée	Evaluation des risques liés aux différentes activités des salariés : loisirs éducatifs, activités de plein air... Mise en place de mesures de prévention et respect de ces mesures. Rédaction d'un compte-rendu des incidents.	ORGANISATION
Le salarié prépare une activité de plein air pour un groupe de personnes accompagnées.	Organisation et traçage du suivi des animations.	ORGANISATION
	Réalisation de retours d'expérience.	ORGANISATION
	Mise en place de comptes rendus d'incident.	ORGANISATION

RISQUE: R21 - Risques psychosociaux

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié est seul face à une situation complexe.	Réflexion en interne sur la composition de l'équipe en lien avec les spécificités du public et les risques induits. Renforcement, si besoin, des groupes en tension ou en fonction des spécificités des personnes accompagnées.	ORGANISATION

<p>Le salarié doit s'entretenir avec une personne accompagnée.</p>	<p>Mise à la disposition des salariés, d'un espace de travail leur permettant d'assurer, en toute confidentialité, leurs entretiens avec les personnes qu'ils accompagnent.</p>	<p>EQUIPEMENT</p>
<p>Le salarié travaille souvent avec des délais contraints.</p>	<p>Mise à disposition des salariés, d'une autonomie suffisante dans la gestion de leurs activités quotidiennes dans le respect des contraintes du service et des exigences des situations d'urgence.</p>	<p>MANAGEMENT</p>
	<p>Organisation de l'attribution de la mission le plus en amont possible, pour que les salariés puissent planifier et hiérarchiser leur travail et éviter de le traiter dans l'urgence. Accompagnement par l'encadrant de proximité pour la hiérarchisation éventuelle des situations...</p>	<p>MANAGEMENT</p>
<p>Le salarié a une amplitude de travail importante et des horaires atypiques.</p>	<p>Etablissement des plannings à l'avance et communication auprès des salariés pour leur permettre de formuler des contraintes personnelles.</p>	<p>MANAGEMENT</p>
	<p>Respect des dispositions conventionnelles relatives aux changements de planning.</p>	<p>MANAGEMENT</p>
	<p>Prise en compte, chaque fois que cela est possible dans le cadre des exigences du service, des contraintes personnelles.</p>	<p>MANAGEMENT</p>
	<p>Respect du droit à la déconnexion.</p>	<p>MANAGEMENT</p>
<p>Le salarié est confronté à la détresse de personnes en grande difficulté.</p>	<p>Sensibilisation / formation des salariés à la gestion de situations à forte charge émotionnelle.</p>	<p>FORMATION</p>
	<p>Accompagnement dans la prise de distance avec leurs émotions.</p>	<p>FORMATION</p>
	<p>Communication du numéro vert de la plateforme de psychologues validée par la branche. Mise à disposition de l'intervention d'un psychologue sur site, le cas échéant.</p>	<p>FORMATION</p>
	<p>Participation à des groupes d'analyse de la pratique professionnelle.</p>	<p>FORMATION</p>

<p>Le salarié souhaite échanger sur une situation vécue.</p>	<p>Organisation de réunions qui permettent aux salariés d'échanger sur leurs pratiques professionnelles. Si besoin, mise en place d'une supervision externe pour accompagner les salariés.</p>	<p>ORGANISATION</p>
<p>Le salarié souhaite échanger avec ses collègues sur un cas difficile à gérer.</p>	<p>Organisation de réunions pluridisciplinaires avec l'ensemble des salariés pour évoquer et partager les situations de travail afin d'adopter des stratégies cohérentes au sein de l'équipe. Ecoute et prise en compte de leurs constats et leurs préconisations.</p>	<p>ORGANISATION</p>
	<p>Favorisation du travail collaboratif.</p>	<p>ORGANISATION</p>
<p>Le salarié connaît les premiers gestes d'urgence.</p>	<p>Formalisation d'une procédure prévoyant les mesures que les salariés doivent prendre en cas de situation d'urgence. Communication à tous de cette procédure.</p>	<p>ORGANISATION</p>
<p>L'animateur fait face à des situations à forte charge émotionnelle.</p>	<p>Mise à disposition de l'intervention d'un psychologue sur site, le cas échéant.</p>	<p>FORMATION</p>
	<p>Mise à disposition des salariés, de la possibilité d'appeler un psychologue indépendant afin d'évacuer la charge émotionnelle accumulée au cours de son activité.</p>	<p>FORMATION</p>
	<p>Communication du numéro vert (0 805 230 443) de la plateforme de psychologues validée par la branche.</p>	<p>FORMATION</p>

PLAN D'ACTION

Actions retenues Unité de travail : Activité d'accompagnement éducatif

RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
R03 R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles	Mise à disposition des salariés d'équipements de protection individuelle pour assurer certaines activités à risque. Contrôle de leur port.		Non renseigné	01/07/2024
R03 R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles	Fourniture de matériel pour réduire les contraintes de charges et de postures.		Non renseigné	01/07/2024
R03 R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles	Intervention d'un ergonome ou réalisation d'une analyse de poste.		Non renseigné	01/07/2024
R03 R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles	Formation d'un formateur / référent PRAP au sein de la structure.		Non renseigné	01/02/2025

Hiérarchie des risques

Unité de travail : Activité d'accompagnement psychologique



Unité de travail : Activité d'accompagnement psychologique

RISQUE: R20 - Risques liés aux agressions

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le psychologue rencontre les bénéficiaires ou leur famille.	Mise en place d'un partage et de retours d'expérience, pour améliorer l'anticipation des crises et des conflits.	FORMATION
	Signalement des incidents survenus.	FORMATION
	Identification et recensement des potentielles sources de difficultés rencontrées avec les usagers.	FORMATION
	Mise en place d'une médiation si nécessaire.	FORMATION

RISQUE: R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le psychologue reçoit un bénéficiaire présentant une addiction.	Formation des psychologues à la prévention et à la prise en charge des spécificités des publics accompagnés.	FORMATION

RISQUE: R21 - Risques psychosociaux

SITUATION DE TRAVAIL

MESURE DE PRÉVENTION

TYPE DE MESURE

**Le salarié travaille à son
bureau.**

Mise à disposition d'un bureau permettant la confidentialité des échanges

EQUIPEMENT

Le psychologue réalise une tâche se heurtant à son éthique professionnelle	Description claire de leurs missions et des responsabilités et délégations qui leur sont confiées.	ORGANISATION
	Mise en place d'échanges avec l'encadrement, pour que le psychologue puisse ne pas déroger à son code de déontologie dans la mission qui lui est confiée.	ORGANISATION
Le psychologue participe à la réunion pluridisciplinaire.	Participation du psychologue aux réunions de l'équipe pluridisciplinaire.	ORGANISATION
	Prise en compte de l'approche psychologique dans le projet de service.	ORGANISATION
Le psychologue échange sur ses pratiques professionnelles.	Mise en place d'une supervision externe pour les psychologues.	ORGANISATION
Le psychologue rencontre les bénéficiaires ou leur famille.	Information des psychologues sur le fonctionnement des services avec lesquels ils travaillent.	FORMATION
	Organisation des réunions de service pour que le psychologue puisse y participer.	FORMATION
Le psychologue est présent lors des réunions concernant le projet individuel de la personne accompagnée.	Participation de l'équipe pluridisciplinaire au projet individuel.	ORGANISATION
Le psychologue intervient auprès d'un de ses collègues en souffrance.	Information des salariés sur la mise la mise en œuvre de l'accompagnement proposé aux salariés par le psychologue. Définition claire de la mission.	FORMATION
Le salarié connaît les premiers gestes d'urgence.	Formalisation d'une procédure prévoyant les mesures que les salariés doivent prendre en cas de situation d'urgence. Communication à tous de cette procédure.	ORGANISATION

RISQUE: R11 - Risques et nuisances liés au bruit

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié travaille à son bureau.	Mise à disposition d'un bureau permettant la confidentialité des échanges	EQUIPEMENT

RISQUE: R12 - Risques et nuisances liés à l'éclairage

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié travaille à son bureau.	Mise à disposition d'un bureau permettant la confidentialité des échanges	EQUIPEMENT

PLAN D'ACTION

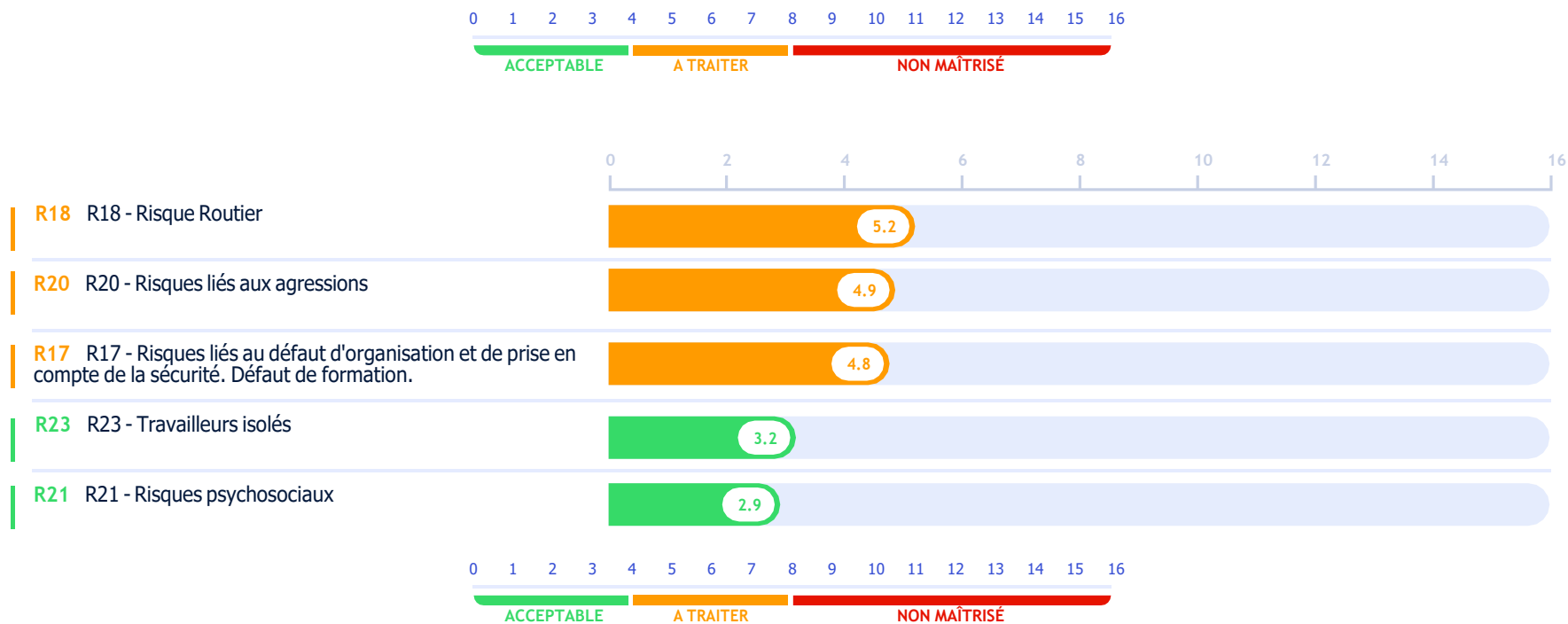
Actions retenues

Unité de travail : Activité d'accompagnement psychologique

RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
R20 R20 - Risques liés aux agressions	Rédaction de protocoles de coordination et de gestion de crise décrivant le rôle de chacun, les personnes ou services à contacter et la conduite à tenir.		Non renseigné	01/01/2025

Hierarchie des risques

Unité de travail : Activité d'accompagnement social



Unité de travail : Activité d'accompagnement social

RISQUE: R18 - Risque Routier

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié se rend chez plusieurs personnes accompagnées, éloignées les uns des autres.	Sensibilisation des salariés à l'organisation des visites et déplacements.	FORMATION

RISQUE: R20 - Risques liés aux agressions

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié est victime d'une agression verbale ou physique.	Mise en place d'un dialogue systématique après une agression, pour leur apporter le soutien de l'établissement et les accompagner, si besoin, dans l'ensemble des démarches qu'ils pourraient être amenés à engager.	FORMATION
Le salarié prend en charge des personnes accompagnées, de différentes nationalités.	Formation des salariés à la prévention et à la prise en charge des spécificités des publics accompagnés.	FORMATION

RISQUE: R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
----------------------	----------------------	----------------

<p>Le salarié intervient pour une urgence auprès d'une personne.</p>	<p>Formation des salariés aux gestes de premiers secours et assurer leur identification dans la structure.</p>	<p>FORMATION</p>
	<p>Mise à disposition d'une trousse de secours spécifique et identification de son emplacement. Identification de la personne chargée de la vérifier et de la réapprovisionner.</p>	<p>FORMATION</p>

RISQUE: R23 - Travailleurs isolés

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
<p>Le salarié intervient dans un endroit isolé.</p>	<p>Organisation du travail en binôme, dans le cas de nouvelles personnes accompagnées ou de personnes accompagnées ayant un comportement dangereux ou agressif.</p>	<p>EQUIPEMENT</p>

RISQUE: R21 - Risques psychosociaux

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié est contraint par des problèmes de temps.	Attribution aux salariés d'une latitude suffisante dans la gestion de leurs activités, afin qu'ils les planifient et qu'ils les hiérarchisent pour ne pas avoir à les traiter en urgence.	MANAGEMENT
	Anticipation des contraintes le plus en amont possible, pour qu'ils puissent les réguler.	MANAGEMENT
Le salarié se rend chez plusieurs personnes accompagnées, éloignées les uns des autres.	Sensibilisation des salariés à l'organisation des visites et déplacements.	FORMATION
Le salarié a une amplitude de travail importante.	Evaluation régulière de la charge de travail des salariés pour mettre en adéquation les objectifs qui leur ont été fixés et le temps dont ils disposent pour les réaliser, afin de concilier vie professionnelle et vie personnelle. Possibilité d'ajustements, si besoin.	ORGANISATION
Le salarié est soumis à des situations complexes.	Accompagnement à la gestion des émotions.	FORMATION
	Organisation de réunions d'équipe pour évoquer l'ensemble des situations.	FORMATION
	Mise en place d'échanges informels.	FORMATION
Le salarié souhaite partager sur ses activités.	Organisation régulière de réunions de travail pour permettre aux salariés d'échanger sur leurs pratiques professionnelles.	ORGANISATION
	Mise en place d'une supervision externe.	ORGANISATION
	Organisation du soutien et de l'accompagnement des salariés par leurs responsables, lorsqu'ils connaissent des périodes de doute liées aux difficultés à faire aboutir leurs dossiers.	ORGANISATION

<p>Le salarié gère seul des dossiers particulièrement complexes.</p>	<p>Encouragement à s'appuyer sur une équipe pluridisciplinaire.</p>	<p>ORGANISATION</p>
	<p>Formation des salariés pour qu'ils puissent développer leurs connaissances et acquérir d'autres compétences, utiles pour leur travail.</p>	<p>ORGANISATION</p>
<p>Le salarié fait face à des situations à forte charge émotionnelle.</p>	<p>Possibilité pour le salarié d'avoir recours à un psychologue indépendant afin d'évacuer la charge émotionnelle éventuelle.</p>	<p>ORGANISATION</p>
<p>Le salarié souhaite partager avec ses collègues sur ses activités .</p>	<p>Mise en place de groupes d'analyse de la pratique professionnelle.</p>	<p>ORGANISATION</p>
	<p>Organisation de temps d'échange en équipe pluridisciplinaire.</p>	<p>ORGANISATION</p>

PLAN D'ACTION

Actions retenues Unité de travail : Activité d'accompagnement social

RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
R18 R18 - Risque Routier	Mise en place d'une autonomie suffisante dans les plannings d'intervention de façon à faire face aux imprévus.		Non renseigné	01/01/2025
R20 R20 - Risques liés aux agressions	Formation des salariés à la prévention et à la gestion de situations conflictuelles.		Non renseigné	01/01/2025
R20 R20 - Risques liés aux agressions	Mise à disposition par la branche, d'une plateforme d'écoute psychologique au 0 805 230 443.		Non renseigné	01/09/2024
R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.	Formalisation d'une procédure prévoyant les mesures que les animateurs doivent prendre en cas de situation d'urgence. Communication à tous de cette procédure.		Non renseigné	01/01/2025

Hierarchie des risques

Unité de travail : Activité d'administration



Unité de travail : Activité d'administration

RISQUE: R21 - Risques psychosociaux

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié doit interrompre son activité pour traiter une demande urgente.	Favorisation de l'autonomie des salariés pour qu'ils puissent apprécier les urgences, organiser et prioriser leur travail, en respectant les contraintes de leur activité.	MANAGEMENT
Le salarié est confronté à des situations de travail inattendues.	Mise en place, au sein de l'équipe administrative, de partages d'expérience sur les situations sensibles vécues. Identification par l'équipe, des solutions pour anticiper ces situations et les éviter.	ORGANISATION

RISQUE: R07 - Risques liés aux machines et outils à main (fluide sous pression, vibrations ...)

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié utilise un massicot.	Réapprovisionnement régulier de celle-ci par un salarié identifié.	FORMATION

RISQUE: R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié s'installe dans un nouveau bureau.	Réflexion sur l'implantation des bureaux, en concertation avec les salariés.	EQUIPEMENT

<p>Le salarié s'installe dans un nouveau bureau.</p>	<p>Fourniture de sièges réglables en hauteur, en inclinaison et adaptés aux morphologies (taille et poids) des utilisateurs.</p>	<p>EQUIPEMENT</p>
	<p>Adaptation du mobilier (taille, hauteur...) aux tâches effectuées et à la morphologie des salariés.</p>	<p>EQUIPEMENT</p>
<p>Le salarié range et archive des dossiers.</p>	<p>Mise à disposition de rangements en nombre suffisant et réalisation régulière de l'archivage.</p>	<p>EQUIPEMENT</p>

RISQUE: R08 - Risques liés aux produits et substances dangereuses, aux émissions et aux déchets

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié utilise du matériel bureautique d'imprimerie.	Installation des photocopieuses dans un local insonorisé et correctement ventilé, séparé des postes de travail. Installation de cloisons isolantes, si nécessaire.	EQUIPEMENT
	Mise en place d'un entretien et d'un nettoyage régulier des photocopieuses.	EQUIPEMENT

RISQUE: R12 - Risques et nuisances liés à l'éclairage

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié travaille devant un écran d'ordinateur.	Organisation de l'emplacement des ordinateurs de façon à limiter les éblouissements.	FORMATION
	Mise à disposition de stores ou de rideaux, pour éviter les éblouissements.	FORMATION
	Réglage des écrans d'ordinateur à une hauteur adaptée.	FORMATION

RISQUE: R13 - Risques liés aux écrans

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié travaille devant un écran d'ordinateur.	Organisation de l'emplacement des ordinateurs de façon à limiter les éblouissements.	FORMATION
	Mise à disposition de stores ou de rideaux, pour éviter les éblouissements.	FORMATION
	Réglage des écrans d'ordinateur à une hauteur adaptée.	FORMATION

RISQUE: R11 - Risques et nuisances liés au bruit

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié utilise du matériel bureautique d'imprimerie.	Installation des photocopieuses dans un local insonorisé et correctement ventilé, séparé des postes de travail. Installation de cloisons isolantes, si nécessaire.	EQUIPEMENT
	Mise en place d'un entretien et d'un nettoyage régulier des photocopieuses.	EQUIPEMENT
Le volume de la sonnette de l'interphone est élevé.	Installation des bureaux des salariés à l'écart des sources sonores bruyantes.	EQUIPEMENT

PLAN D'ACTION

Actions retenues Unité de travail : Activité d'administration

RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
R21 R21 - Risques psychosociaux	Favorisation de l'autonomie des salariés pour qu'ils puissent apprécier les urgences, organiser et prioriser leur travail, en respectant les contraintes de leur activité.		Non renseigné	01/07/2024
R21 R21 - Risques psychosociaux	Mise en place, au sein de l'équipe administrative, de partages d'expérience sur les situations sensibles vécues. Identification par l'équipe, des solutions pour anticiper ces situations et les éviter.		Non renseigné	01/07/2024

Hierarchie des risques

Unité de travail : Activité de lingerie



Unité de travail : Activité de lingerie

RISQUE: R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié utilise des machines à laver et à sécher.	Mise à disposition d'un chariot afin de poser les bacs pour récupérer le linge et le transporter.	EQUIPEMENT
le salarié range le linge.	Organisation de l'intervention d'un ergonome chaque fois que nécessaire.	EQUIPEMENT
	Rangement des produits et matériels les plus souvent utilisés de façon à ce qu'ils soient facilement accessibles.	ORGANISATION
	Rangement des objets lourds à hauteur adaptée, pour éviter les efforts.	ORGANISATION
le salarié repasse le linge.	Mise à disposition de matériel ergonomique et adapté au salarié. Implication du salarié dans le choix du matériel.	EQUIPEMENT
Le salarié lève et pose les sacs ou manipule les chariots de linge.	Sensibilisation des salariés à la nécessité de porter à deux le matériel lourd (supérieur à 25 kg) ou encombrant ou s'il y a de nombreux objets à déplacer.	FORMATION

RISQUE: R21 - Risques psychosociaux

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le personnel manque de produit pour réaliser ses activités.	Élaboration d'un processus de réapprovisionnement des produits d'entretien du linge selon les besoins exprimés par les salariés afin qu'ils travaillent dans des conditions optimales.	EQUIPEMENT

RISQUE: R23 - Travailleurs isolés

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié effectue seul son activité.	Mise en place d'un dispositif de sécurité, permettant aux salariés qui sont seuls dans les locaux de pouvoir prévenir en cas de malaise ou d'accident (prévenir, localiser, secourir).	SECURISATION

RISQUE: R09 - Risques liés à l'électricité

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié utilise du matériel électrique.	Vérification régulière du bon fonctionnement des appareils électriques (notamment les câbles de raccordement) et changement si nécessaire.	CONTRÔLE

RISQUE: R07 - Risques liés aux machines et outils à main (fluide sous pression, vibrations ...)

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié doit intervenir rapidement sur la machine, pour débloquer un drap.	Information et formation des salariés sur l'importance de ne pas intervenir sur une machine en fonctionnement.	SECURISATION

RISQUE: R14 - Risques d'hygiène et infectieux

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié est en contact avec du linge infecté.	Mise en place d'une procédure pour le traitement du linge souillé (Méthode RABC et norme NF EN 14065). Affichage et disponibilité de la procédure.	ORGANISATION
	Sensibilisation des salariés aux risques de contamination par le linge souillé.	ORGANISATION
Le salarié est en contact avec du linge infecté.	Mise en œuvre des mesures de prévention et d'hygiène pour éviter la contagion.	FORMATION
Le salarié utilise une tenue spécifique pour l'entretien du linge (blouse) et se change après sa journée de travail	Mise à disposition d'un vestiaire sécurisé pour se changer (Article R4228-6).	EQUIPEMENT

RISQUE: R08 - Risques liés aux produits et substances dangereuses, aux émissions et aux déchets

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié utilise des produits détergents.	Mise à disposition des salariés d'EPI adaptés pour utiliser les produits d'entretien (gants de ménage professionnels résistants, lunettes...). Contrôle de leur port systématique et de leur remplacement fréquent.	EQUIPEMENT
Le salarié range les produits de lessive.	Mise à disposition du personnel d'entretien d'un local aéré et d'un meuble de rangement permettant de trier et de ranger les produits d'entretien selon la nature des risques de ces produits.	EQUIPEMENT

RISQUE: R10 - Risques liés aux ambiances thermiques

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié travaille dans une ambiance chaude et humide.	Aération régulière des locaux de la lingerie.	ORGANISATION
	Sensibilisation des salariés à la nécessité d'aérer régulièrement leurs locaux de travail.	ORGANISATION
Le salarié est exposé à des températures supérieures à 24 degrés lors de l'entretien du linge.	Etude pour la mise en place dans les locaux d'un système de chauffage/climatisation adapté aux tâches effectuées : activité physique réduite, moyenne, intense (entre 15 et 24 degrés) (voir rubrique pilotage INRS ED 950 et Code du travail art. R. 4223-13 à 15). Mise en oeuvre des moyens techniques adaptés.	ORGANISATION

PLAN D'ACTION

Actions retenues Unité de travail : Activité de lingerie

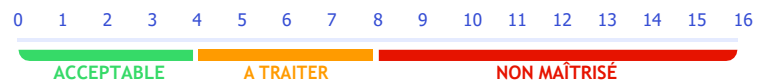
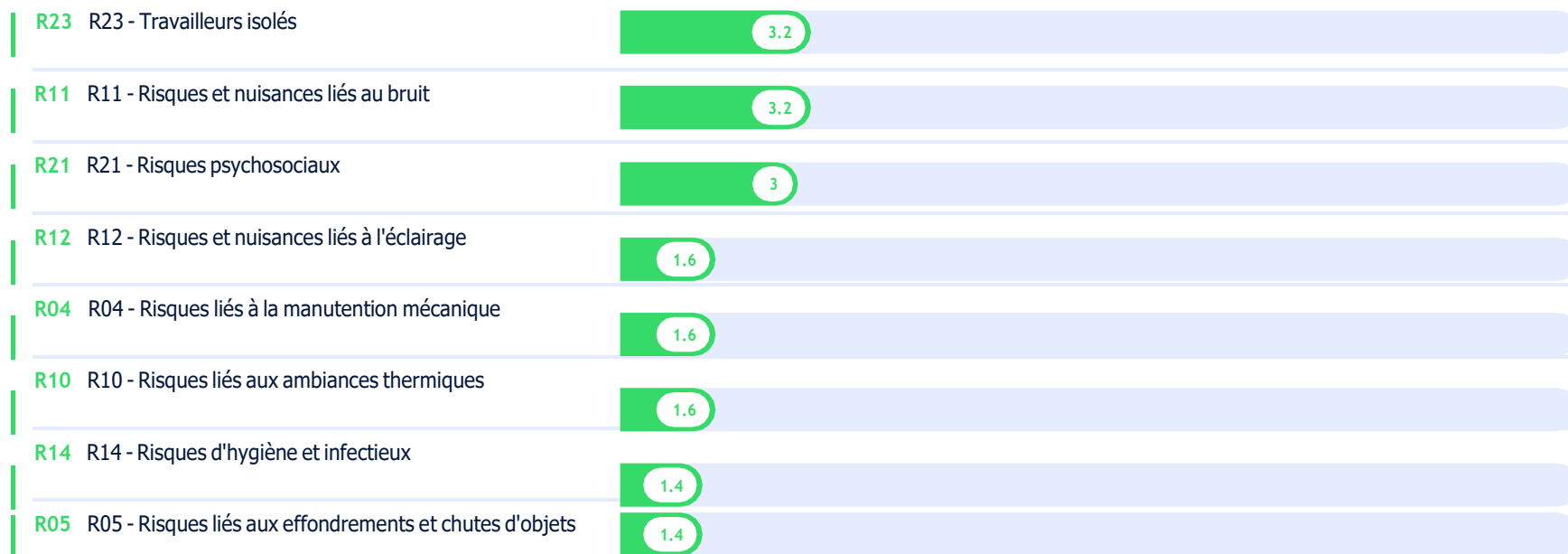
RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
R03 R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles	Installation des lave-linge et sèche-linge à une hauteur évitant au salarié de se baisser.		Non renseigné	01/12/2025
R03 R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles	Mise à disposition de matériel ergonomique et adapté au salarié. Implication du salarié dans le choix du matériel.		Non renseigné	01/07/2024
R03 R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles	Mise à disposition de matériel ergonomique et facile à déplacer.		Non renseigné	01/07/2024
R03 R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles	Mise à disposition d'une aide mécanique à la manutention si nécessaire.		Non renseigné	01/12/2025
R03 R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles	Mise à disposition d'un chariot afin de poser les bacs pour récupérer le linge et le transporter.		Non renseigné	01/07/2024

RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
R03 R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles	Rangement des produits et matériels les plus souvent utilisés de façon à ce qu'ils soient facilement accessibles.		Non renseigné	01/07/2024
R03 R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles	Sensibilisation des salariés à la nécessité de porter à deux le matériel lourd (supérieur à 25 kg) ou encombrant ou s'il y a de nombreux objets à déplacer.		Non renseigné	01/07/2024
R21 R21 - Risques psychosociaux	Élaboration d'un processus de réapprovisionnement des produits d'entretien du linge selon les besoins exprimés par les salariés afin qu'ils travaillent dans des conditions optimales.		Non renseigné	01/07/2024
R23 R23 - Travailleurs isolés	Mise en place d'un dispositif de sécurité, permettant aux salariés qui sont seuls dans les locaux de pouvoir prévenir en cas de malaise ou d'accident (prévenir, localiser, secourir).		Non renseigné	01/01/2025

Hiérarchie des risques

Unité de travail : Activité de maintenance des locaux





Unité de travail : Activité de maintenance des locaux

RISQUE: R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié décharge et range des livraisons de plus de 10 kilos.	Mise à disposition de chariots ou des moyens de manutention adaptés, pour déplacer les charges lourdes et encombrantes. Contrôle régulier et entretien des roulements.	EQUIPEMENT
	Identification, si besoin, des contenants adaptés pour le transport : taille, solidité, facilité de préhension.	EQUIPEMENT
Le salarié nettoie les abords de l'établissement avec un nettoyeur haute pression.	Fourniture d'équipements de protection individuelle conformes aux normes. Contrôle de leur port. Communication sur le caractère obligatoire de ce port.	EQUIPEMENT

RISQUE: R01 - Risques de chutes de hauteur

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié réalise un travail de peinture.	Mise à disposition des salariés, de moyens sécurisés quand ils réalisent des travaux en hauteur : escabeau sécurisé, plateforme mobile, échafaudage mobile, plateforme élévatrice mobile si besoin...	EQUIPEMENT

RISQUE: R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
----------------------	----------------------	----------------

<p>Le salarié intervient sur une installation électrique.</p>	<p>Mise en place de formations adaptées aux tâches d'électricité réalisées par les salariés.</p>	<p>FORMATION</p>
	<p>Remise aux salariés des habilitations électriques correspondant aux tâches effectuées afin qu'ils interviennent dans des conditions de sécurité optimales.</p>	<p>FORMATION</p>
	<p>Recours à des intervenants extérieurs en cas de besoin.</p>	<p>FORMATION</p>
<p>Un résident réagit violemment lors d'une intervention bruyante du salarié de la maintenance.</p>	<p>Sensibilisation des salariés de la maintenance à l'identification et à l'anticipation de possibles troubles comportementaux chez les bénéficiaires qu'ils côtoient.</p>	<p>FORMATION</p>

RISQUE: R02 - Risques de chutes de plain-pied

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié prépare ses mélanges de peinture dans l'atelier.	Mise à disposition des salariés, d'un atelier suffisamment grand et ventilé selon les exigences du code du travail (Articles R4222-1 à R4222-26 du CT), pour qu'ils puissent ranger correctement leurs outils et préparer leurs travaux de maintenance en sécurité.	EQUIPEMENT
Le salarié se déplace avec une charge dans l'atelier.	Rangement régulier des ateliers, intégré dans les missions des salariés en charge de la maintenance des locaux.	FORMATION

RISQUE: R07 - Risques liés aux machines et outils à main (fluide sous pression, vibrations ...)

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié nettoie les abords de l'établissement avec un nettoyeur haute pression.	Fourniture d'équipements de protection individuelle conformes aux normes. Contrôle de leur port. Communication sur le caractère obligatoire de ce port.	EQUIPEMENT
Le salarié change la vitre d'une fenêtre.	Mise à disposition de gants anti-coupures pour les salariés lorsqu'ils réalisent des activités engendrant des risques de coupures.	EQUIPEMENT

RISQUE: R08 - Risques liés aux produits et substances dangereuses, aux émissions et aux déchets

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié peint un mur.	Prise en compte de la dangerosité des produits lors de l'achat de produits. Achats des produits les moins dangereux, à efficacité similaire, même s'ils sont plus chers.	SECURISATION
Le salarié prépare la rénovation d'une salle.	Contrôle du fait que le DTA (Diagnostic Technique Amiante) a bien été réalisé pour tous les bâtiments construits avant 1997 (Décret n°2001-840 du 13 septembre 2001) et mis à disposition des salariés du service maintenance, pour identifier, lors de la préparation des chantiers, la présence éventuelle d'amiante.	CONTRÔLE

RISQUE: R09 - Risques liés à l'électricité

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié intervient sur une installation électrique.	Mise en place de formations adaptées aux tâches d'électricité réalisées par les salariés.	FORMATION
	Remise aux salariés des habilitations électriques correspondant aux tâches effectuées afin qu'ils interviennent dans des conditions de sécurité optimales.	FORMATION
	Recours à des intervenants extérieurs en cas de besoin.	FORMATION

RISQUE: R15 - Risques d'incendie et d'explosion

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Un départ de feu à lieu dans l'atelier lors d'un soudage.	Formation des salariés aux risques d'incendie et d'explosion.	FORMATION
	Formations de rappel pour le maniement des extincteurs.	FORMATION
Un mélange de produits prend feu.	Mise à disposition d'extincteurs adaptés aux risques dans l'atelier. Positionnement d'affichettes visibles de loin.	SECURISATION
	Libération des accès de tout encombrement.	SECURISATION

RISQUE: R18 - Risque Routier

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié charge la camionnette d'outils et de matériel pour se rendre dans un établissement afin de réaliser une opération de maintenance.	Mise en place dans les véhicules servant à la maintenance, d'équipements adaptés pour qu'ils puissent recevoir du matériel dans de bonnes conditions de sécurité pour les salariés transportés.	EQUIPEMENT

RISQUE: R23 - Travailleurs isolés

SITUATION DE TRAVAIL

MESURE DE PRÉVENTION

TYPE DE MESURE

Le salarié travaille dans un bâtiment éloigné et isolé.

Organisation du travail en équipe ou en binôme.

ORGANISATION

RISQUE: R11 - Risques et nuisances liés au bruit

SITUATION DE TRAVAIL

MESURE DE PRÉVENTION

TYPE DE MESURE

La structure achète une scie circulaire.

Préférence donnée à l'achat de matériel moins bruyant (moins de 80 dB (A) CT articles R. 4431-1 à R. 4437-4). Fourniture de la documentation en français.

SECURISATION

RISQUE: R21 - Risques psychosociaux

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Une activité nouvelle de maintenance est confiée au salarié.	Formation des salariés, afin qu'ils disposent des compétences nécessaires pour effectuer les tâches confiées.	FORMATION
	Sous traitance des tâches hors compétence du service maintenance.	FORMATION
Le salarié ne dispose pas du matériel nécessaire pour réaliser un chantier.	Mise à disposition des salariés, des moyens matériels (outils, machines...) suffisants pour réaliser les chantiers demandés dans de bonnes conditions.	EQUIPEMENT
Le salarié interrompt son travail de maintenance pour réceptionner une livraison.	Mise en place d'une autonomie suffisante pour que les salariés organisent leur travail, réalisent, autant que possible, les chantiers sans interruption et traitent les demandes et les urgences en fonction de leur priorité.	MANAGEMENT
Le salarié constate que la tondeuse ne fonctionne plus.	Mise en place d'une procédure pour vérifier périodiquement le bon fonctionnement et l'état du matériel et réaliser les éventuelles réparations.	CONTRÔLE
Le salarié couvre une activité de maintenance multiple dans un périmètre important.	Sous traitance des tâches qui ne peuvent être traitées par le seul service maintenance.	ORGANISATION

RISQUE: R12 - Risques et nuisances liés à l'éclairage

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié réalise un montage demandant de la précision.	Eclairage suffisant de l'atelier des salariés : au minimum 400 lux.	EQUIPEMENT
	Remplacement rapide des ampoules en cas de dysfonctionnement.	EQUIPEMENT

RISQUE: R10 - Risques liés aux ambiances thermiques

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié, en hiver, réalise des interventions à l'extérieur.	Mise à disposition des salariés de tenues de travail adaptées pour l'extérieur.	EQUIPEMENT

RISQUE: R14 - Risques d'hygiène et infectieux

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié se change à la fin de son service.	Mise à disposition des salariés d'un vestiaire avec deux casiers pour séparer tenues de travail sales et linge propre.	EQUIPEMENT
	Installation d'une douche.	EQUIPEMENT
	Entretien régulier des locaux sanitaires (CT articles R. 4228-7 à 14).	EQUIPEMENT
Le salarié réalise des travaux salissants.	Mise à disposition des salariés, de tenues de travail jetables (tablier, combinaison...) pour réaliser les travaux particulièrement salissants.	EQUIPEMENT

RISQUE: R05 - Risques liés aux effondrements et chutes d'objets

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié prépare ses mélanges de peinture dans l'atelier.	Mise à disposition des salariés, d'un atelier suffisamment grand et ventilé selon les exigences du code du travail (Articles R4222-1 à R4222-26 du CT), pour qu'ils puissent ranger correctement leurs outils et préparer leurs travaux de maintenance en sécurité.	EQUIPEMENT
Le salarié se déplace avec une charge dans l'atelier.	Rangement régulier des ateliers, intégré dans les missions des salariés en charge de la maintenance des locaux.	FORMATION

PLAN D'ACTION

Actions retenues Unité de travail : Activité de maintenance des locaux

RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
R03 R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles	Sensibilisation des salariés aux risques liés aux manutentions et aux postures à l'aide d'une formation PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) adaptée à leur métier.		Non renseigné	01/01/2025
R03 R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles	Intervention d'un ergonome ou réalisation d'une analyse de poste.		Non renseigné	01/01/2025
R03 R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles	Fourniture d'équipements de protection individuelle conformes aux normes. Contrôle de leur port. Communication sur le caractère obligatoire de ce port.		Non renseigné	01/07/2024
R03 R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles	Mise à disposition de chariots ou des moyens de manutention adaptés, pour déplacer les charges lourdes et encombrantes. Contrôle régulier et entretien des roulements.		Non renseigné	01/07/2024
R03 R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles	Identification, si besoin, des contenants adaptés pour le transport : taille, solidité, facilité de préhension.		Non renseigné	01/07/2024

RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
R01 R01 - Risques de chutes de hauteur	Mise en place de formations adaptées aux missions confiées et aux matériels utilisés.		Non renseigné	01/07/2024
R01 R01 - Risques de chutes de hauteur	Mise à disposition des salariés, de moyens sécurisés quand ils réalisent des travaux en hauteur : escabeau sécurisé, plateforme mobile, échafaudage mobile, plateforme élévatrice mobile si besoin...		Non renseigné	01/07/2024
R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.	Sensibilisation des salariés de la maintenance à l'identification et à l'anticipation de possibles troubles comportementaux chez les bénéficiaires qu'ils côtoient.		Non renseigné	01/07/2024
R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation	Mise en place de formations adaptées aux tâches d'électricité réalisées par les salariés.		Non renseigné	01/07/2024
R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.	Remise aux salariés des habilitations électriques correspondant aux tâches effectuées afin qu'ils interviennent dans des conditions de sécurité optimales.		Non renseigné	01/07/2024

RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.	Recours à des intervenants extérieurs en cas de besoin.		Non renseigné	01/07/2024
R02 R02 - Risques de chutes de plain-pied	Mise à disposition des salariés, d'un atelier suffisamment grand et ventilé selon les exigences du code du travail (Articles R4222-1 à R4222-26 du CT), pour qu'ils puissent ranger correctement leurs outils et préparer leurs travaux de maintenance en sécurité.		Non renseigné	01/07/2024
R02 R02 - Risques de chutes de plain-pied	Formation des salariés au rangement, afin que l'atelier reste propre et désencombré (formation 5S).		Non renseigné	01/12/2025
R02 R02 - Risques de chutes de plain-pied	Rangement régulier des ateliers, intégré dans les missions des salariés en charge de la maintenance des locaux.		Non renseigné	01/07/2024
R07 R07 - Risques liés aux machines et outils à main (fluide sous pression, vibrations ...)	Fourniture d'équipements de protection individuelle conformes aux normes. Contrôle de leur port. Communication sur le caractère obligatoire de ce port.		Non renseigné	01/07/2024
R07 R07 - Risques liés aux machines et outils à main (fluide sous pression, vibrations ...)	Lors d'un achat de matériel, vérification du niveau de vibrations en consultant la notice technique du produit. Préférence donnée à l'achat de matériel moins vibrant.		Non renseigné	01/07/2024

RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
<p>R07 R07 - Risques liés aux machines et outils à main (fluide sous pression, vibrations ...)</p>	<p>Mise à disposition de gants anti-coupures pour les salariés lorsqu'ils réalisent des activités engendrant des risques de coupures.</p>		<p>Non renseigné</p>	<p>01/07/2024</p>

Hiérarchie des risques

Unité de travail : Activité de nuit



Unité de travail : Activité de nuit

RISQUE: R23 - Travailleurs isolés

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié intervient dans un endroit isolé.	Mise à disposition des salariés, d'un téléphone portable ou d'un bip, lorsqu'ils travaillent de façon isolée.	EQUIPEMENT

RISQUE: R15 - Risques d'incendie et d'explosion

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié constate le départ d'un feu dans l'établissement	Organisation de la participation des salariés aux exercices annuels d'évacuation. Intégration de l'évacuation de nuit dans les exercices.	ORGANISATION
	Information des salariés de la procédure d'évacuation et d'alerte à suivre.	ORGANISATION

RISQUE: R12 - Risques et nuisances liés à l'éclairage

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié réalise son activité dans un espace de travail insuffisamment éclairé.	Entretien de l'éclairage pour éviter les pertes de luminosité et réparation rapide de tout dysfonctionnement.	ENTRETIEN
	Equiper les zones de circulation avec un système de déclenchement par détecteur de présence.	ENTRETIEN

RISQUE: R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié constate le départ d'un feu dans l'établissement	Organisation de la participation des salariés aux exercices annuels d'évacuation. Intégration de l'évacuation de nuit dans les exercices.	ORGANISATION
	Information des salariés de la procédure d'évacuation et d'alerte à suivre.	ORGANISATION
Une personne accompagnée fait un malaise.	Formation aux gestes de premiers secours	FORMATION
	Information de la présence d'un défibrillateur.	FORMATION
	Elaboration d'une procédure en cas d'urgence.	FORMATION

RISQUE: R21 - Risques psychosociaux

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié bénéficie d'une visite médicale	Organisation, pour les salariés, d'une visite médicale et de prévention préalablement à leur affectation sur le poste de nuit. Contrôle de la bonne réalisation des visites médicales obligatoires, s'appliquant au travailleur de nuit (selon l'accord de Branche). Possibilité pour les salariés de demander une ou plusieurs visites supplémentaires auprès des services de santé au travail (le travail de nuit étant un des facteurs de pénibilité).	ORGANISATION
Le salarié consulte son planning de travail.	Mise en place, pour les salariés, d'une organisation du travail s'appuyant sur des plannings stables et connus à l'avance a minima dans le délai conventionnel prévu. Prise en compte de leurs demandes particulières de changement de service, lorsque le fonctionnement de la structure le permet.	ORGANISATION

Le salarié de nuit participe, avec ses collègues de jour, à une réunion commune.	Organisation régulière de réunions regroupant l'ensemble des salariés de jour et de nuit pour évoquer l'activité du service.	ORGANISATION
	Intégration du temps de transmission sur le temps de travail.	ORGANISATION
Le salarié demande à travailler de nuit.	Affectation, dans la mesure du possible, des postes de nuit aux salariés volontaires.	ORGANISATION
Le salarié interrompt son activité pour en traiter une autre, jugée plus prioritaire.	Mise à disposition des salariés, d'une autonomie suffisante pour qu'ils organisent et planifient leurs activités dans le cadre de travail défini par leur hiérarchie.	MANAGEMENT
Le salarié prend sa pause.	Mise en place d'une pause de 20 minutes (Art. 20.6 de la Convention Collective).	ORGANISATION
	Mise à disposition d'une salle aménagée pour récupérer et s'alimenter.	ORGANISATION
Le salarié transmet les consignes à ses collègues de jour.	Organisation d'un temps d'échange formel lors de la relève de poste entre les équipes de salariés qui se succèdent, pour permettre la transmission des informations utiles à la sécurité et à la qualité du travail et qui contribue à renforcer le collectif de travail et atténuer l'isolement de certains salariés.	ORGANISATION
	Respect des horaires de début et de fin de service.	ORGANISATION
Le salarié travaille la nuit.	Mise à disposition, pour les salariés qui travaillent la nuit, d'actions d'information et de formation.	FORMATION
Le surveillant de nuit doit participer à une réunion d'équipe le jour	Respect du cadre conventionnel.	ORGANISATION
	Respect du jour de repos hebdomadaire.	ORGANISATION

RISQUE: R10 - Risques liés aux ambiances thermiques

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié travaille de nuit dans un environnement froid	Adaptation et contrôle de la température dans les différents lieux de travail, au travail effectué (voir rubrique pilotage).	ORGANISATION
	Mise en place d'une intervention rapide en cas de dysfonctionnement du système de chauffage / climatisation.	ORGANISATION

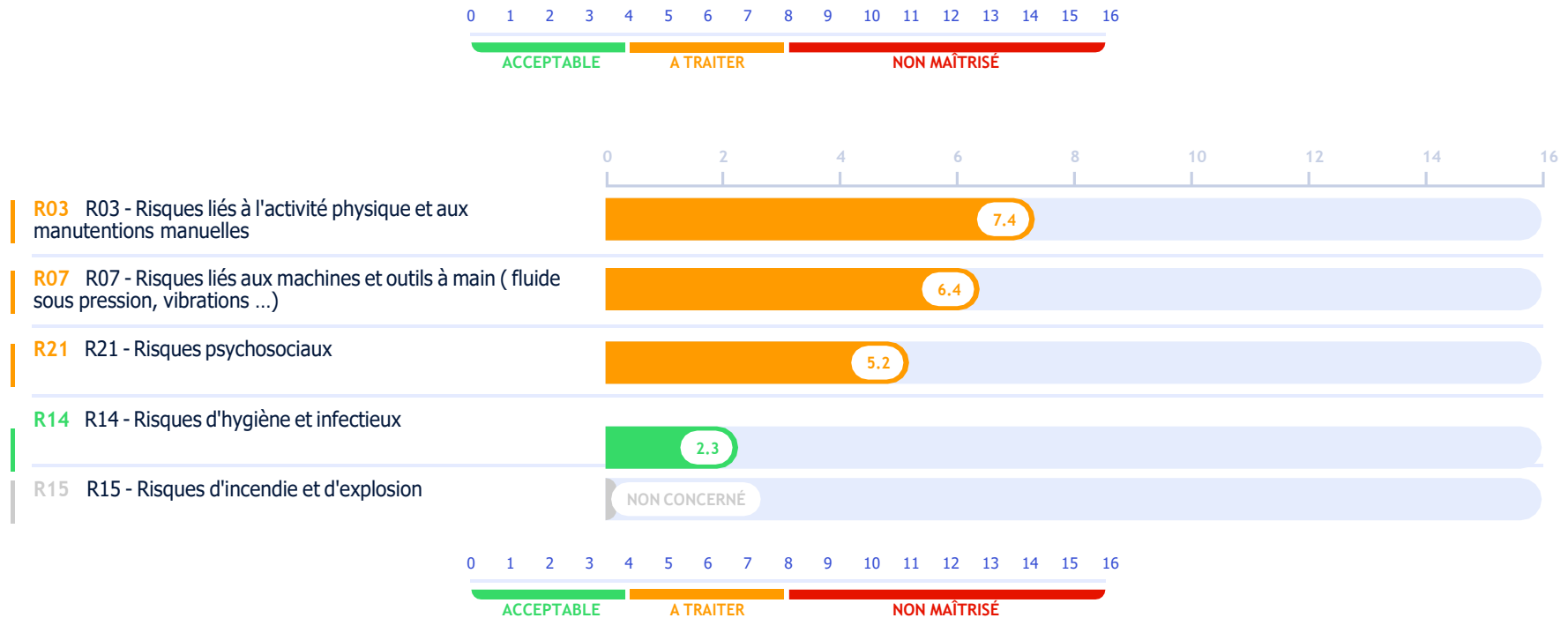
PLAN D'ACTION

Actions retenues Unité de travail : Activité de nuit

RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
R23 R23 - Travailleurs isolés	Mise en place d'une procédure lorsque les salariés travaillent dans des conditions d'isolement (prévenir, localiser, secourir).		Non renseigné	01/06/2025

Hierarchie des risques

Unité de travail : Activité de soins



Unité de travail : Activité de soins

RISQUE: R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié prend en charge des personnes dépendantes et handicapées.	Intervention d'un ergonome ou réalisation d'une analyse de poste.	EQUIPEMENT
Le salarié est amené à adopter des postures pénibles pour effectuer les soins.	Mise en place d'espaces de travail adaptés aux tâches effectuées. Désencombrement de ces zones.	EQUIPEMENT

RISQUE: R07 - Risques liés aux machines et outils à main (fluide sous pression, vibrations ...)

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié utilise du matériel de soins piquants et tranchants non contaminés avec risque de coupure accidentelle.	Fourniture du matériel à sécurité intégrée (aiguilles rétractables,...), des contenants à déchets spécifiques et des EPI adaptés (gants).	EQUIPEMENT

RISQUE: R21 - Risques psychosociaux

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
----------------------	----------------------	----------------

Le salarié réalise un soin	Sensibilisation des salariés aux risques médicamenteux.	FORMATION
Le salarié est présent lors des réunions concernant le projet individuel du bénéficiaire.	Construction du projet individuel en équipe pluridisciplinaire.	ORGANISATION
	Formation des professionnels à l'évaluation physique et psychique de la personne accompagnée accueillie.	ORGANISATION
Le salarié prend en charge des personnes accompagnées en fin de vie.	Organisation des groupes de parole et / ou de réunions d'analyse de pratique.	FORMATION
	Mise à disposition d'un soutien psychologique. Pour information, la branche met à disposition une plateforme d'écoute psychologique au 0 805 230 443.	FORMATION

RISQUE: R14 - Risques d'hygiène et infectieux

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié réalise des pansements, des prélèvements, et manipule des objets souillés.	Sensibilisation régulière du personnel à l'intérêt des vaccinations obligatoires et conseillées.	FORMATION
Le salarié est en contact avec des agents biologiques pathogènes au cours des soins pratiqués auprès des personnes accompagnées.	Communication des procédures de bonnes pratiques standard et complémentaires d'hygiène, des procédures de tri des déchets, des vaccinations obligatoires.	FORMATION
	Mise à disposition des barrières de prévention individuelle : port de masque, gants, lunettes de protection. Mise à disposition de tenues de travail adaptées, le cas échéant.	FORMATION
Le salarié se change avant et après son service.	Attribution d'un vestiaire pour chacun des salariés.	EQUIPEMENT
Le salarié est en contact avec des agents infectieux.	Mise en place d'une procédure pour la gestion des déchets médicaux.	ORGANISATION
	Mise à disposition d'un container pour les DASRI (déchets d'activités de soins à risques infectieux).	ORGANISATION

PLAN D'ACTION

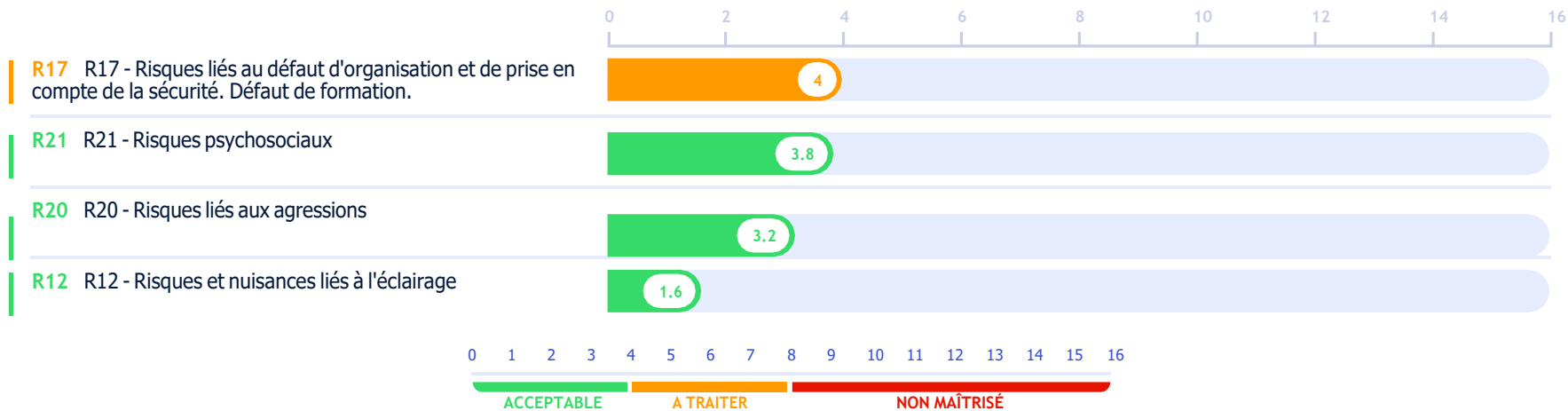
Actions retenues Unité de travail : Activité de soins

RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
R03 R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles	Mise en place, dans l'établissement, de lits réglables en hauteur et d'équipements de transfert (lève-malade, rail, verticalisateur, roll-board).		Non renseigné	01/02/2025
R03 R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles	Organisation du port de charges lourdes à deux.		Non renseigné	01/07/2024
R03 R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles	Intervention d'un ergonome ou réalisation d'une analyse de poste.		Non renseigné	01/02/2025
R03 R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles	Formation et sensibilisation des salariés aux postures et aux manutentions (PRAP).		Non renseigné	01/01/2025
R07 R07 - Risques liés aux machines et outils à main (fluide sous pression, vibrations ...)	Rappel des consignes de sécurité, des nouvelles techniques et des bonnes pratiques d'utilisation du matériel.		Non renseigné	01/01/2025

RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
R21 R21 - Risques psychosociaux	Formalisation de protocoles de réalisation de soins effectués par des salariés non soignants.		Non renseigné	01/01/2025
R21 R21 - Risques psychosociaux	Sensibilisation dans l'accompagnement au deuil et à la fin de vie.		Non renseigné	01/05/2025

Hierarchie des risques

Unité de travail : Activité d'encadrement



Unité de travail : Activité d'encadrement

RISQUE: R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
L'encadrant reçoit un membre de son équipe en difficulté dans l'exercice de son travail.	Mise à disposition des formations spécifiques pour les encadrants, sur les Risques Psycho-Sociaux, notamment sur le repérage des signaux faibles.	FORMATION

RISQUE: R21 - Risques psychosociaux

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Un bureau est attribué au salarié pour son activité dans la structure.	Adaptation de l'environnement du bureau aux conditions et aux exigences des missions de l'encadrant (espace, éclairage naturel, etc...).	ORGANISATION
Le salarié est en contact avec des personnes extérieures à la structure.	Transmission des informations utiles à l'encadrant concernant les échanges avec les partenaires et les tutelles pour en assurer la cohérence.	ORGANISATION
Le salarié fait face à une période de sur-activité.	Identification des périodes de travail en dehors des heures habituelles. Prise en compte de ces temps par la hiérarchie et manifestation de reconnaissance.	ORGANISATION
Le salarié participe à l'astreinte.	Transmission du planning d'astreinte le plus à l'avance possible, pour favoriser l'équilibre vie privée et vie professionnelle.	ORGANISATION
Le salarié fait face à une situation d'urgence.	Identification des situations de travail porteuses d'exigences fortes. Mise en place d'un accompagnement et / ou d'une formation des encadrants à ces situations.	ORGANISATION

Établissement de protocoles de gestion des situations d'urgence afin de les anticiper.

ORGANISATION

Le salarié fait face à une situation d'urgence.	Organisation de groupes d'échanges de pratiques spécifiques aux encadrants.	ORGANISATION
	Organisation de réunions de libre expression entre encadrement et direction.	ORGANISATION
Le salarié est interpellé par son équipe sur les changements à venir dans l'établissement.	Information des encadrants, dans le cadre de réunions organisées par la direction, sur la stratégie et les projets envisagés dans l'établissement. Rédaction et diffusion des comptes rendus de ces réunions auprès des participants et de ceux qui n'ont pas pu y assister.	MANAGEMENT
On demande au salarié de prendre en charge un nouveau projet.	Prise en compte des besoins de formations dans la cadre du plan de développement des compétences.	ORGANISATION
Le salarié a une amplitude de travail importante.	Mise à disposition des encadrants d'une autonomie suffisante pour organiser et hiérarchiser leurs activités, afin de les réaliser dans le cadre de leurs horaires de travail. Evaluation régulière de leur charge de travail. Réalisation des ajustements si nécessaire. Mise en place des délégations de tâches et des procédures pour assurer leur responsabilité opérationnelle.	ORGANISATION
Le salarié a la responsabilité hiérarchique et fonctionnelle d'une équipe.	Formation des encadrants aux techniques de management, à l'animation de groupes et de réunions, à l'organisation du travail, à l'utilisation de l'outil de gestion des plannings.	FORMATION
	Mise en place d'une organisation qui permette d'adapter les ressources humaines (effectif, fonction) aux besoins de l'équipe.	FORMATION
Une situation se présente en dehors des horaires habituels.	Mise à disposition des encadrants, des documents, des outils et des délégations pour répondre aux situations rencontrées lors des astreintes et des gardes.	ORGANISATION
L'encadrant est questionné par son équipe sur un projet dont il n'a pas encore entendu parler.	Organisation de la circulation de l'information vers les encadrants.	ORGANISATION
	Organisation de réunions régulières et systématiques.	ORGANISATION

Le salarié est en contact avec la population accueillie.

Mise en place de formations des encadrants à la spécificité de la population prise en charge (troubles du comportement, handicaps physiques, maladies chroniques...).

FORMATION

RISQUE: R20 - Risques liés aux agressions

SITUATION DE TRAVAIL

MESURE DE PRÉVENTION

TYPE DE MESURE

Le salarié doit gérer une situation conflictuelle dans son équipe.

Formation de l'encadrant à la gestion des relations conflictuelles au sein de son équipe ou de la structure. Possibilité d'avoir recours à la médiation.

FORMATION

RISQUE: R12 - Risques et nuisances liés à l'éclairage

SITUATION DE TRAVAIL

MESURE DE PRÉVENTION

TYPE DE MESURE

Un bureau est attribué au salarié pour son activité dans la structure.

Adaptation de l'environnement du bureau aux conditions et aux exigences des missions de l'encadrant (espace, éclairage naturel, etc...).

ORGANISATION

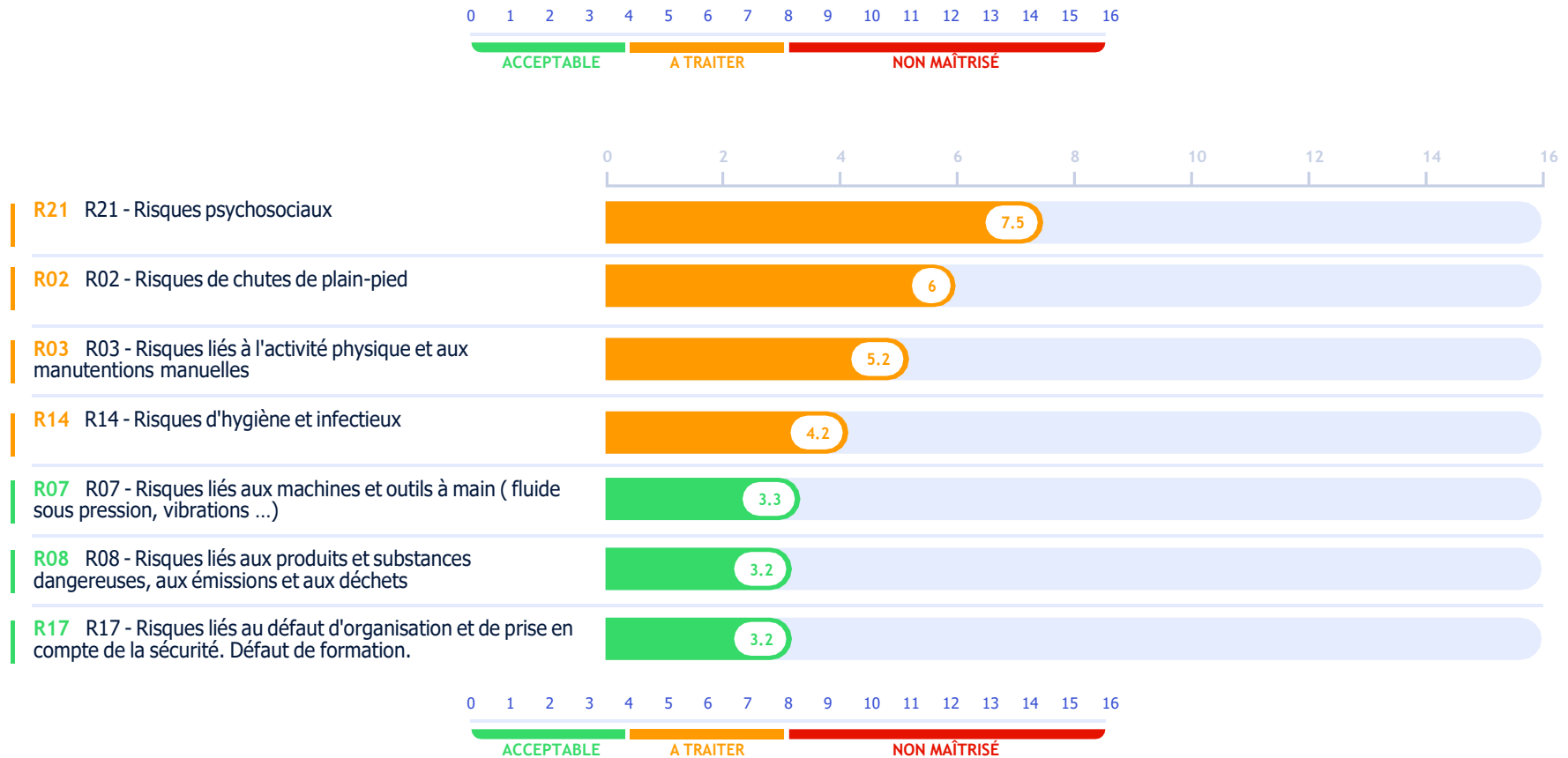
PLAN D'ACTION

Actions retenues Unité de travail : Activité d'encadrement

RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.	Mise à disposition des formations spécifiques pour les encadrants, sur les Risques Psycho-Sociaux, notamment sur le repérage des signaux faibles.		Non renseigné	01/09/2024

Hiérarchie des risques

Unité de travail : Activité d'hygiène et de toilette



Unité de travail : Activité d'hygiène et de toilette

RISQUE: R21 - Risques psychosociaux

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié porte une tenue trop grande ou trop petite.	Mise à disposition et stock adapté de différentes tailles de tenues.	EQUIPEMENT

RISQUE: R02 - Risques de chutes de plain-pied

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié intervient dans la chambre d'une personne accompagnée.	Désencombrement des chambres afin de faciliter la circulation autour du lit des personnes accompagnées.	FORMATION
	Signalisation des zones humides par des panneaux.	FORMATION

RISQUE: R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié prend en charge des personnes dépendantes et handicapées.	Organisation du port de charges lourdes à deux.	EQUIPEMENT
	Mise en place, dans l'établissement, de lits réglables en hauteur et d'équipements de transfert (lève-malade, rail, verticalisateur, roll-board).	EQUIPEMENT
	Possibilité de faire appel à un ergonome ou un kinésithérapeute.	EQUIPEMENT
Le salarié déplace une personne accompagnée du lit au fauteuil et vice versa.	Réalisation de la manutention des personnes accompagnées en binôme à chaque fois que c'est possible.	FORMATION
	Intervention d'un ergonome.	FORMATION
Le salarié déplace une personne accompagnée du lit au fauteuil.	Mise à disposition des moyens de manutention facilitant les pratiques d'hygiène dans le cas de personnes accompagnées.	ORGANISATION
	Prévision d'un temps suffisant pour les salariés afin de réaliser correctement leurs tâches intégrant les aspects psychologiques des personnes accompagnées.	ORGANISATION
	Sensibilisation risques TMS.	ORGANISATION

RISQUE: R14 - Risques d'hygiène et infectieux

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié manipule des objets souillés entraînant un risque de contamination.	Sensibilisation régulière du personnel à l'intérêt des vaccinations obligatoires et / ou conseillé.	FORMATION
Le salarié porte une tenue trop grande ou trop petite.	Mise à disposition et stock adapté de différentes tailles de tenues.	EQUIPEMENT

RISQUE: R07 - Risques liés aux machines et outils à main (fluide sous pression, vibrations ...)

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié utilise un rasoir manuel.	Rappel des consignes de sécurité, des nouvelles techniques et des bonnes pratiques d'utilisation du matériel.	EQUIPEMENT
	Fourniture du matériel à sécurité intégrée, de contenants à déchets spécifiques et d'EPI adaptés (gants).	EQUIPEMENT

RISQUE: R08 - Risques liés aux produits et substances dangereuses, aux émissions et aux déchets

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié utilise des gants en latex.	Mise à disposition de différents types de gants aux salariés (notamment en nitrile).	ORGANISATION

RISQUE: R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.

SITUATION DE TRAVAIL

Le salarié doit faire une toilette ou un soin en utilisant des produits spécifiques.

MESURE DE PRÉVENTION

Mise à disposition des salariés par le service de soins / l'infirmierie, d'un protocole de soins à jour. Vérification et mise à jour régulière du protocole de soins.

TYPE DE MESURE

ORGANISATION

PLAN D'ACTION

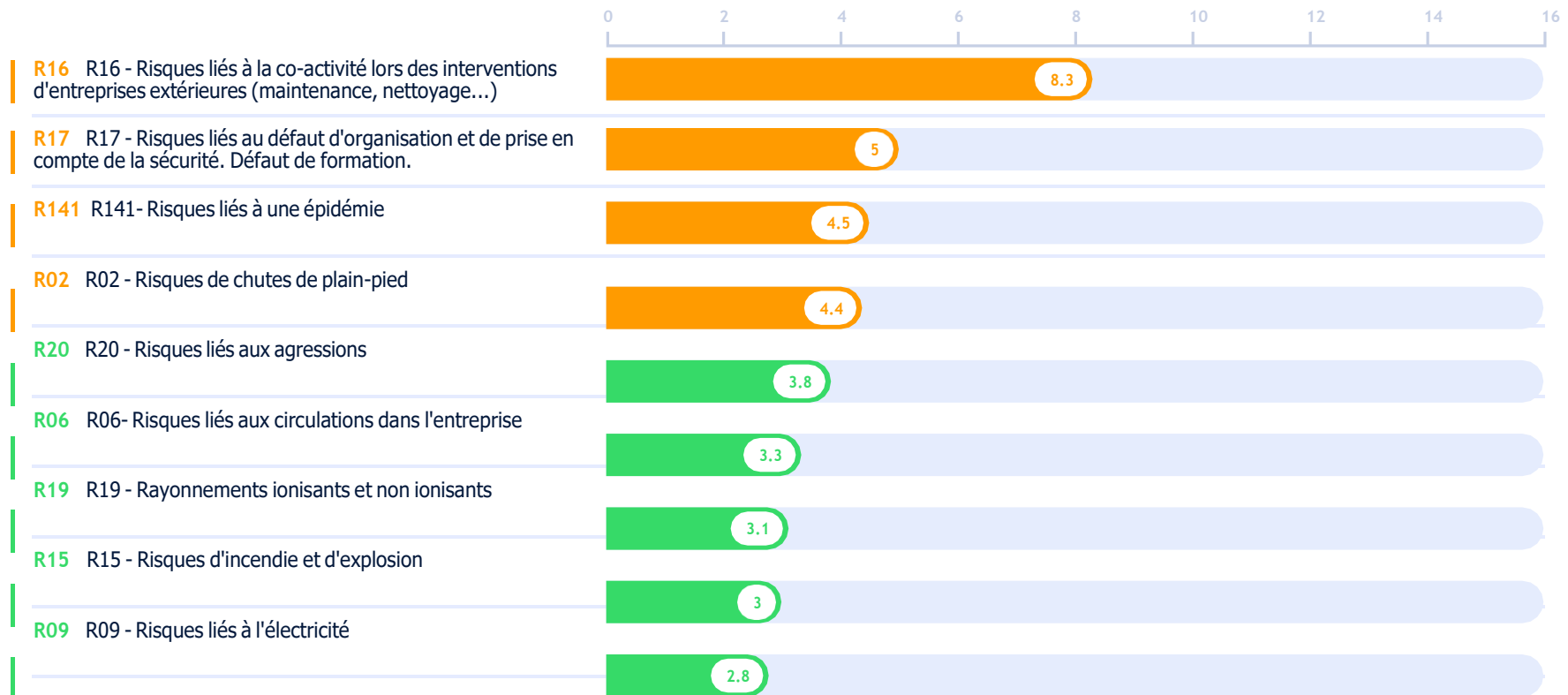
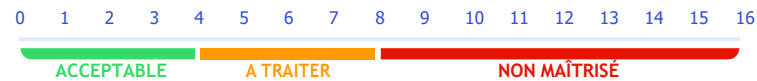
Actions retenues Unité de travail : Activité d'hygiène et de toilette

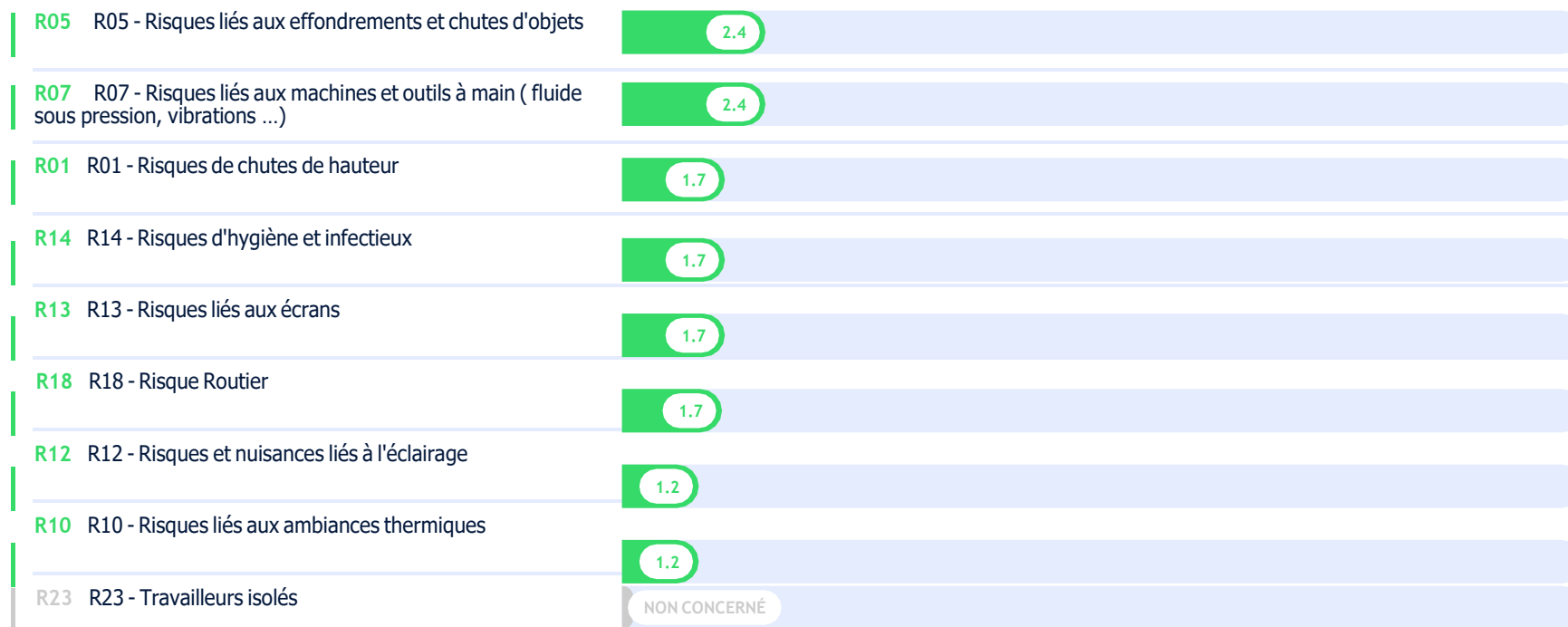
RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
R21 R21 - Risques psychosociaux	Mise à disposition et stock adapté de différentes tailles de tenues.		Non renseigné	01/07/2024
R02 R02 - Risques de chutes de plain-pied	Entretien et réparation des sols.		Non renseigné	01/07/2024
R02 R02 - Risques de chutes de plain-pied	Désencombrement des chambres afin de faciliter la circulation autour du lit des personnes accompagnées.		Non renseigné	01/07/2024
R02 R02 - Risques de chutes de plain-pied	Signalisation des zones humides par des panneaux.		Non renseigné	01/07/2024
R03 R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles	Formation d'un formateur PRAP.		Non renseigné	01/01/2025
R03 R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles	Organisation de formations pour la Prévention des Risques Professionnels liés à l'Activité Physique (PRAP).		Non renseigné	01/01/2025
R03 R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles	Réalisation de la manutention des personnes accompagnées en binôme à chaque fois que c'est possible.		Non renseigné	01/01/2025

RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
R03 R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles	Mise à disposition des moyens de manutention facilitant les pratiques d'hygiène dans le cas de personnes accompagnées.		Non renseigné	01/01/2025
R03 R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles	Prévision d'un temps suffisant pour les salariés afin de réaliser correctement leurs tâches intégrant les aspects psychologiques des personnes accompagnées.		Non renseigné	01/07/2024
R03 R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles	Sensibilisation risques TMS.		Non renseigné	01/01/2025
R14 R14 - Risques d'hygiène et infectieux	Mise à disposition et stock adapté de différentes tailles de tenues.		Non renseigné	01/07/2024
R14 R14 - Risques d'hygiène et infectieux	Sensibilisation régulière du personnel à l'intérêt des vaccinations obligatoires et / ou conseillé.		Non renseigné	01/07/2024

Hiérarchie des risques

Unité de travail : Risques généraux communs





Unité de travail : Risques généraux communs

RISQUE: R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié bénéficie d'une formation.	Archivage des traces écrites des formations à la sécurité au travail. Signature d'une attestation par le salarié qui a reçu la formation.	ORGANISATION
Le salarié a accès à l'affichage obligatoire.	Réalisation de l'affichage obligatoire dans l'établissement.	ORGANISATION
Les salariés sont souvent absents.	Mise en place de mesures de prévention des risques d'usure professionnelle et d'absence pour raison de santé : tutorat, mobilité professionnelle, formations, VAE, GPEC...	ORGANISATION
Un salarié sur un poste à risque particulier doit passer sa visite médicale obligatoire.	Organisation d'un suivi des visites médicales et des vaccinations obligatoires (arrêtés du 15 mars 1991 et 29 mars 2005 Code Santé Publique).	ORGANISATION
	Organisation des convocations avec le service de santé au travail.	ORGANISATION
Un DAE est à disposition des salariés.	Mise à disposition dans les ERP de catégorie 1 à 4 d'un défibrillateur extérieur et contrôle de son état de fonctionnement (décret n° 2018-1186 du 19 décembre 2018 Code de la Construction). Identification, formation et communication du lieu de présence le plus proche.	EQUIPEMENT
Un salarié accompagne un résident en dehors de la structure.	Définition d'une procédure reprenant les règles et responsabilités des salariés en cas d'accompagnement d'un bénéficiaire en dehors de l'établissement. Contrôle de l'application de celle-ci à chaque sortie par le salarié.	ORGANISATION

<p>La structure applique les consignes de sécurité.</p>	<p>Renseignement correct du registre de sécurité incendie. Regroupement avec l'ensemble des documents et procédures santé et sécurité de la structure. Rangement dans un endroit facilement accessible et nomination d'une personne en charge de son suivi. Contrôle du respect de toutes les exigences réglementaires en matière de sécurité : contrôles, habilitations...</p>	<p>ORGANISATION</p>
<p>Le salarié intervient auprès d'une personne victime d'un malaise.</p>	<p>Formation des salariés concernés aux gestes de premiers secours.</p>	<p>FORMATION</p>
<p>Un salarié éprouve des difficultés à réaliser ses tâches depuis son domicile.</p>	<p>Le risque d'isolement est renforcé par la situation exceptionnelle. Situation de travail nouvelle et potentielles difficultés matérielles rencontrées exigent une attention et une présence plus grande du management. Sensibilisation des managers à ce sujet.</p>	<p>MANAGEMENT</p>
<p>Le manager souhaite joindre un salarié en télétravail.</p>	<p>Les observations lors de la mise en place du télétravail montrent que les salariés ont tendance à augmenter la durée de leur travail. Sensibilisation sur ce point précis.</p>	<p>FORMATION</p>
<p>Un salarié fait part de son sentiment d'isolement.</p>	<p>Il appartient à l'employeur de s'organiser pour que le salarié garde le lien avec l'entreprise et ses collègues. Une alternance jours de télétravail et jours de présence dans les locaux de l'entreprise est mise en place. En cas de confinement total ce n'est plus possible. Le cas a été prévu et les mesures prises.</p>	<p>ORGANISATION</p>
<p>Le salarié souhaite faire un point avec son supérieur.</p>	<p>Le télétravail impose aux managers de nouvelles formes de management. Vigilance sur la disponibilité des managers, en absence de proximité physique.</p>	<p>MANAGEMENT</p>

RISQUE: R141- Risques liés à une épidémie

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié est au contact de la famille d'un bénéficiaire lors d'une épidémie.	Sensibilisation des salariés au risque infectieux et notamment au risque d'épidémie, à son mode de contamination et à ses conséquences collectives et individuelles.	FORMATION
	Mise à disposition des salariés des règles et les moyens de prévention et de protection adaptés, notamment en cas d'épidémie.	FORMATION
Le salarié est au contact de la famille d'une personne accompagnée lors d'une épidémie.	Information auprès des personnes accompagnées et de leurs familles, des mesures mises en place au sein de la structure.	ORGANISATION
Les locaux présentent un risque infectieux pour le salarié.	Mise en place d'un nettoyage renforcé des locaux et matériels utilisés par les salariés. Apport d'un soin particulier aux locaux exposés aux contacts avec l'extérieur (accueil, zones visiteurs...), plus particulièrement en cas d'épidémie. Contrôle de l'effectivité de cette mesure.	ENTRETIEN
Le salarié est en contact avec un public sensible.	Information des salariés des mesures organisationnelles adaptées au risque infectieux mises en place par l'entreprise : visioconférences, télétravail, reports et annulations de manifestations... Respect des mesures mises en place.	FORMATION
Le salarié est en contact avec des agents infectieux.	Information des salariés sur la procédure mise en place en cas de détection d'un risque infectieux dans la structure. Respect de cette procédure. Mise en place immédiate des mesures de protection prévues par la procédure.	FORMATION
Le salarié manipule des matériels, du courrier... venant de l'extérieur ou qui lui ont été transmis par un collègue.	Mise à disposition en permanence dans les locaux sanitaires, de savon, serviettes jetables ou sèche-mains.	ORGANISATION
	Mise à disposition, sur les postes de travail, de bouteilles de gel hydroalcoolique.	ORGANISATION

	Mise à disposition de désinfectant ménager pour les surfaces et matériels.	ORGANISATION
Le salarié est en contact avec des agents infectieux.	Mise à disposition des moyens techniques, matériels et humains suffisants.	ORGANISATION
	Mise en application des protocoles et gestes barrière.	ORGANISATION

RISQUE: R02 - Risques de chutes de plain-pied

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le personnel circule le soir tard dans les locaux.	Mise à disposition du personnel travaillant tard ou la nuit, d'un éclairage portatif en état de fonctionnement.	EQUIPEMENT
Le salarié se déplace au sein de la structure.	Nettoyage et dégagement régulier des couloirs, de tout ce qui encombre.	ENTRETIEN
Le salarié se déplace au sein de la structure.	Équipement des zones de circulation avec un système de déclenchement lumineux par détecteur de présence.	EQUIPEMENT

RISQUE: R20 - Risques liés aux agressions

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié est en relation verbale et / ou physique avec des visiteurs.	Enregistrement des incidents survenus dans le registre dédié.	SECURISATION
Le salarié est en relation verbale et / ou physique avec la population accueillie.	Mise en place de formations à la prise en charge de publics spécifiques.	ORGANISATION
	Mise en place de mesures de prévention pour accompagner les salariés en cas d'agression.	ORGANISATION

RISQUE: R06- Risques liés aux circulations dans l'entreprise

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié se déplace sur des voies de circulation au sein de la structure.	Identification correcte des zones de stationnement à l'aide d'un marquage au sol.	SECURISATION

RISQUE: R19 - Rayonnements ionisants et non ionisants

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié utilise des outils numériques.	Installation des bornes wifi en hauteur et le plus loin possible des postes de travail. Si besoin, réalisation, par une personne compétente, de l'évaluation des valeurs d'exposition. Mise en place des actions correctrices si les seuils définis par le code du travail sont atteints (voir INRS ED4207 rubrique pilotage).	SECURISATION

RISQUE: R15 - Risques d'incendie et d'explosion

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Un départ de feu intervient dans la structure.	Équipement de l'établissement avec un nombre suffisant d'extincteurs, conformément à la réglementation ERP. Identification correcte.	EQUIPEMENT
Un départ de feu intervient dans la structure.	Mise en conformité des escaliers avec la réglementation applicable dans l'établissement.	EQUIPEMENT
Un départ de feu intervient dans la structure.	Affichage des procédures de sécurité, d'alerte et de secours. Sensibilisation des salariés.	ORGANISATION
La commission de sécurité ERP demande une révision des cheminements d'évacuation.	Traitement systématique et rapide des remarques des contrôles de la commission sécurité des Établissements Recevant du Public (ERP).	EQUIPEMENT
La bouilloire d'un salarié est restée allumée toute la nuit.	Mise en place d'une consigne pour limiter la présence dans la structure, d'équipements électriques non contrôlés et non sécurisés.	ORGANISATION
Un départ de feu intervient dans la structure.	Formation des salariés à l'utilisation des moyens de lutte contre le feu.	FORMATION
Un départ de feu intervient dans la structure.	Formation des salariés à la sécurité incendie et aux gestes de premiers secours. Mise en place de formations de recyclage pour les salariés précédemment formés.	FORMATION
Un départ de feu intervient dans la structure.	Installation d'emplacements réservés aux fumeurs, conformément à la réglementation et identification claire. Contrôle du respect des zones fumeurs.	ORGANISATION

RISQUE: R09 - Risques liés à l'électricité

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié manipule des matériels électriques filaires.	Maintien des câbles d'alimentation du matériel en bon état.	SECURISATION
Le salarié manipule des matériels électriques.	Information des salariés sur le risque électrique.	FORMATION

RISQUE: R05 - Risques liés aux effondrements et chutes d'objets

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié range un objet lourd sur le haut d'une armoire.	Désencombrement du dessus des armoires.	ENTRETIEN
	Sensibilisation des salariés pour qu'ils évitent de stocker des objets au-dessus des armoires.	ENTRETIEN

RISQUE: R07 - Risques liés aux machines et outils à main (fluide sous pression, vibrations ...)

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié utilise une plaque électrique pour faire chauffer de l'eau.	Contrôle lors de l'achat du marquage CE pour les outils et matériels achetés..	CONTRÔLE
	Contrôle régulier et suivi de ces contrôles dans un carnet d'entretien.	CONTRÔLE
	Sensibilisation à l'utilisation en sécurité des matériels à disposition.	CONTRÔLE

RISQUE: R01 - Risques de chutes de hauteur

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié est amené à circuler dans les parties communes à l'intérieur de tout l'établissement (couloir, escalier, etc.).	Éclairage suffisant des escaliers.	ENTRETIEN
	Changement des ampoules rapidement en cas de besoin.	ENTRETIEN
	Mise en place d'un allumage automatique par détecteur de présence.	ENTRETIEN
Le salarié est amené à circuler dans les parties communes à l'intérieur de tout l'établissement (couloir, escalier, etc.).	Installation d'au moins une rampe pour éviter les chutes. Sensibilisation des salariés à la nécessité de tenir la rampe dans les escaliers.	EQUIPEMENT
Le salarié est amené à circuler dans les parties communes à l'intérieur de tout l'établissement (couloir, escalier, etc.).	Réparation des escaliers dont les marches sont usées.	ENTRETIEN
	Installation de nez de marches antidérapants.	ENTRETIEN

RISQUE: R14 - Risques d'hygiène et infectieux

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié est en contact avec une population à risque de contagion.	Mise en place d'un protocole d'hygiène au sein de la structure (lavage ou désinfection des mains, nettoyage des locaux...). Communication aux salariés.	ORGANISATION
	Contrôle par la médecine du travail du fait que les salariés soient à jour de leurs vaccins obligatoires.	ORGANISATION
Un salarié est sensible aux acariens.	Entretien et nettoyage régulier de tous les locaux utilisés par les salariés.	ENTRETIEN
Un salarié prend son repas sur place.	Entretien et nettoyage quotidien du local disponible pour les salariés qui déjeunent sur place, par le personnel d'entretien.	ENTRETIEN
Les locaux présentent un risque infectieux pour le salarié.	Organisation de l'entretien et, d'une désinfection régulière des équipements mis à disposition des salariés.	ORGANISATION
Le salarié est en contact avec des agents infectieux.	Pour les salariés qui ne sont pas obligés de porter des vêtements de travail spécifiques ou des équipements de protection individuelle, l'employeur peut mettre à leur disposition, en lieu et place de vestiaires collectifs, un meuble de rangement sécurisé, dédié à leurs effets personnels, placé à proximité de leur poste de travail (CT Article R4228-2).	EQUIPEMENT
Un bénéficiaire diabétique vient de se faire une injection d'insuline.	Mise en place d'une procédure pour la gestion des déchets médicaux.	ORGANISATION
	Mise à disposition d'un container pour les DASRI (déchets d'activités de soins à risques infectieux).	ORGANISATION

RISQUE: R13 - Risques liés aux écrans

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié travaille devant son ordinateur.	Installation des ordinateurs de façon à limiter les éblouissements.	SECURISATION
	Mise à disposition de stores ou de rideaux pour éviter les reflets (voir note réglementaire rubrique pilotage).	SECURISATION
Le salarié travaille assis à son bureau.	Mise à disposition de sièges réglables en hauteur et inclinaison et adaptés à la morphologie (taille et poids) de chaque salarié.	EQUIPEMENT
L'ordinateur du salarié est en panne.	Lors de la mise en place du télétravail dans l'urgence, des solutions "matérielles" provisoires ont pu être adoptées. Mise en place pérenne de l'installation du télétravail dans la durée.	ORGANISATION

RISQUE: R18 - Risque Routier

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié circule sur la voie publique.	Sensibilisation des salariés aux risques de la route sur le trajet domicile-travail.	FORMATION
Le salarié se déplace pour effectuer une mission dans le cadre de son travail.	Mise en place de sensibilisations au risque routier en mission, par exemple mettre en place une charte des bons comportements au volant.	FORMATION
	Lors du renouvellement du parc automobile, achat de véhicules équipés d'aides à la conduite (GPS, téléphonie intégrée) et de systèmes actifs de protection (détecteurs de proximité, système de contrôle de la tenue de route...).	FORMATION

Un salarié se rend au travail avec un engin à déplacement personnel (EDP).	Sensibilisation des salariés aux risques liés à l'utilisation des engins à déplacement personnel : vélos, trottinettes...	FORMATION
	Incitation au port des EPI (casque, chaussures, gants, vestes...).	FORMATION
Le salarié accompagne en voiture un bénéficiaire.	Contrôle périodique de la validité du permis de conduire des salariés amenés à conduire un véhicule dans le cadre de leur travail.	CONTRÔLE
Le salarié se rend à une réunion d'une instance départementale avec la voiture de service.	Sensibilisation des salariés sur la nécessité de bien entretenir le véhicule mis à sa disposition.	FORMATION
	Vérification régulière, par l'intéressé, de l'état et de la conformité des équipements (système de sécurité, matériels nécessaires en cas de panne ou d'accident, ceinture de sécurité, équipement d'hiver...), ainsi que du bon état de marche du véhicule (carnet d'entretien à jour, système de freinage, pneumatiques en bon état et adaptés à l'utilisation prévue).	FORMATION
L'activité du salarié comprend de nombreux trajets en voiture.	Organisation des déplacements pour réduire le nombre de déplacements en voiture et pour diminuer les temps de trajet.	ORGANISATION
	Mise à disposition d'un véhicule conforme et adapté aux trajets.	ORGANISATION
Un salarié conduit un véhicule du parc automobile de l'entreprise.	Sensibilisation des salariés aux risques liés aux addictions et à la prise d'alcool ou de substances illicites au volant. Rappel des règles et de la loi.	FORMATION

RISQUE: R12 - Risques et nuisances liés à l'éclairage

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié est amené à circuler dans les parties communes à l'intérieur de tout l'établissement (couloir, escalier, etc.).	Éclairage suffisant des escaliers.	ENTRETIEN
	Changement des ampoules rapidement en cas de besoin.	ENTRETIEN
	Mise en place d'un allumage automatique par détecteur de présence.	ENTRETIEN
Le salarié se déplace au sein de la structure.	Équipement des zones de circulation avec un système de déclenchement lumineux par détecteur de présence.	EQUIPEMENT
L'éclairage des locaux n'est pas adapté à l'activité réalisée par le salarié.	Mise en place d'un nombre suffisant de sources lumineuses pour éclairer correctement les postes de travail des salariés (250 lux.minimum).	EQUIPEMENT

RISQUE: R10 - Risques liés aux ambiances thermiques

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Un salarié travaille dans un local avec une ventilation mécanique.	Contrôle et entretien annuel des systèmes de ventilation pour qu'ils restent conformes aux caractéristiques de fonctionnement définies lors de leur installation (voir Code du Travail R4222-1 à R4222-17 et rubrique pilotage). Contrôle et remise en état après chaque signalement.	CONTRÔLE
Le salarié est exposé à des températures inférieures aux températures habituelles.	Mise en place dans les locaux d'un système de chauffage adapté aux tâches effectuées : activité physique réduite, moyenne, intense (Entre 15 et 24 degrés) (voir rubrique pilotage INRS ED 950 et Code du travail art. R. 4223-13 à 15).	EQUIPEMENT
	Mise en place de radiateurs d'appoint homologués NF, si nécessaire.	EQUIPEMENT
Le salarié est exposé à des températures excessives supérieures aux températures habituelles.	Adaptation de l'organisation du travail en cas de fortes chaleurs : lieux de pause climatisés, zones ventilées, fourniture d'eau. (Voir rubrique pilotage INRS ED 950 et Code du travail art. R. 4223-13 à 15).	ORGANISATION
	Installation de pare-soleil sur les fenêtres exposées.	ORGANISATION
	Limitation des expositions extérieures au soleil.	ORGANISATION
	Contrôle de la propreté des points d'eau.	ORGANISATION

PLAN D'ACTION

Actions retenues Unité de travail : Risques généraux communs

RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
R16 R16 - Risques liés à la co-activité lors des interventions d'entreprises extérieures (maintenance, nettoyage...)	Sécurisation et balisage des zones d'intervention des entreprises extérieures pouvant engendrer des risques pour les salariés. Contrôle du respect de ces zones par les salariés.		Non renseigné	01/07/2024
R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.	Quand la taille de la structure le permet, formation et mise en place d'un ou plusieurs Sauveteurs Secouristes du Travail. Mise à disposition à ces SST d'un moyen de contact personnalisé et connu des autres salariés.		Non renseigné	01/10/2024
R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.	Organisation de la venue du service de santé au travail, pour faire une information aux salariés sur les problématiques de santé au travail et notamment sur les addictions.		Non renseigné	01/07/2024

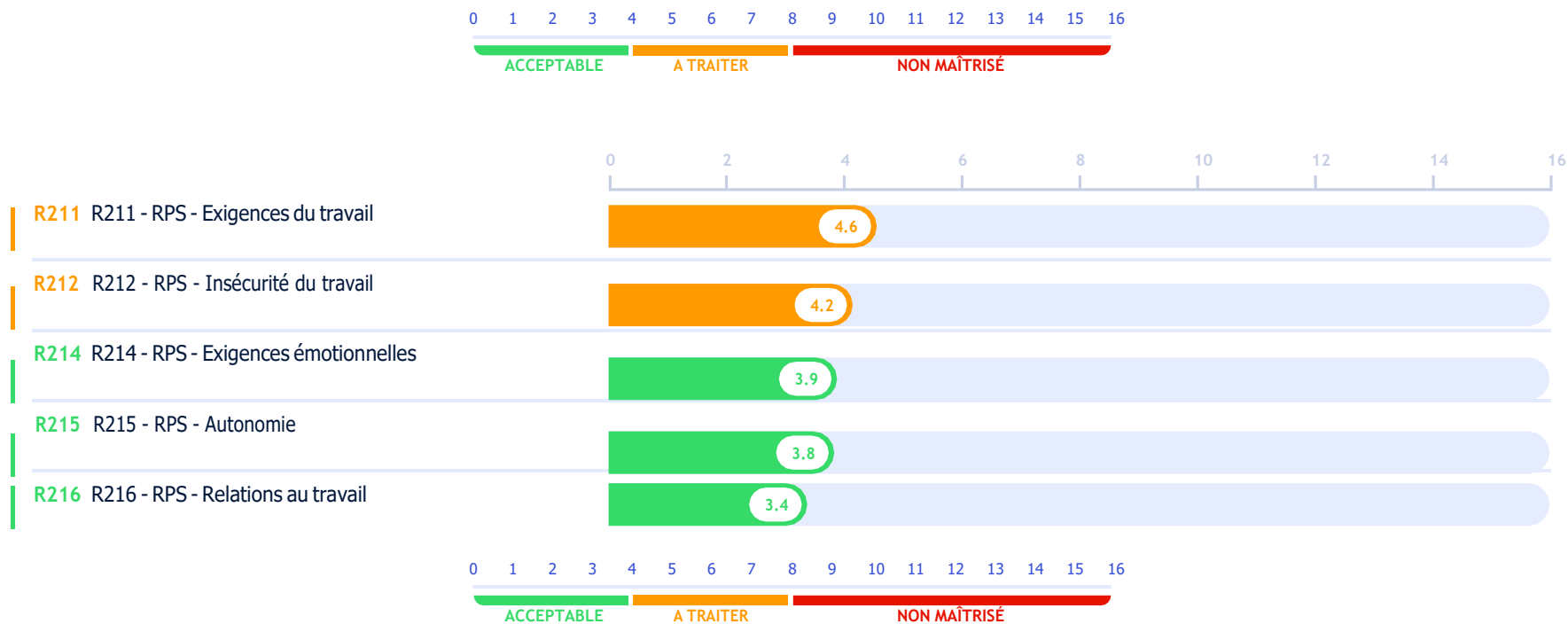
RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.	Archivage des traces écrites des formations à la sécurité au travail. Signature d'une attestation par le salarié qui a reçu la formation.		Non renseigné	01/07/2024
R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.	Réalisation de l'affichage obligatoire dans l'établissement.		Non renseigné	01/07/2024
R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.	Réalisation d'une analyse des accidents du travail avec un responsable et les instances compétentes (CSE, commission santé sécurité...).		Non renseigné	01/07/2024
R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.	Mise en place de mesures de prévention des risques d'usure professionnelle et d'absence pour raison de santé : tutorat, mobilité professionnelle, formations, VAE, GPEC...		Non renseigné	01/07/2024

RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.	Mise à disposition dans les ERP de catégorie 1 à 4 d'un défibrillateur extérieur et contrôle de son état de fonctionnement (décret n° 2018-1186 du 19 décembre 2018 Code de la Construction). Identification, formation et communication du lieu de présence le plus proche.		Non renseigné	01/07/2024
R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.	Renseignement correct du registre de sécurité incendie. Regroupement avec l'ensemble des documents et procédures santé et sécurité de la structure. Rangement dans un endroit facilement accessible et nomination d'une personne en charge de son suivi. Contrôle du respect de toutes les exigences réglementaires en matière de sécurité : contrôles, habilitations...		Non renseigné	01/07/2024
R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.	Formation des salariés concernés aux gestes de premiers secours.		Non renseigné	01/10/2024
R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.	Mise en place d'une sensibilisation à propos des possibles mauvaises interprétations des écrits.		Non renseigné	01/07/2024
R141 R141- Risques liés à une épidémie	Information auprès des personnes accompagnées et de leurs familles, des mesures mises en place au sein de la structure.		Non renseigné	01/07/2024

RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
R141 R141- Risques liés à une épidémie	Mise en place d'un nettoyage renforcé des locaux et matériels utilisés par les salariés. Apport d'un soin particulier aux locaux exposés aux contacts avec l'extérieur (accueil, zones visiteurs...), plus particulièrement en cas d'épidémie. Contrôle de l'effectivité de cette mesure.		Non renseigné	01/07/2024
R141 R141- Risques liés à une épidémie	Information des salariés sur la procédure mise en place en cas de détection d'un risque infectieux dans la structure. Respect de cette procédure. Mise en place immédiate des mesures de protection prévues par la procédure.		Non renseigné	01/07/2024
R141 R141- Risques liés à une épidémie	Équipement des véhicules avec des bouteilles de gel hydroalcoolique ou, à défaut, d'une bonbonne d'eau avec un robinet et du savon liquide.		Non renseigné	01/07/2024
R02 R02 - Risques de chutes de plain-pied	Mise à disposition du personnel travaillant tard ou la nuit, d'un éclairage portatif en état de fonctionnement.		Non renseigné	01/01/2025
R02 R02 - Risques de chutes de plain-pied	Balisage des zones humides après nettoyage.		Non renseigné	01/09/2024
R02 R02 - Risques de chutes de plain-pied	Équipement des zones de circulation avec un système de déclenchement lumineux par détecteur de présence.		Non renseigné	01/01/2025

Hierarchie des risques

Unité de travail : Risques psychosociaux communs



Unité de travail : Risques psychosociaux communs

RISQUE: R211 - RPS - Exigences du travail

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié est concerné par un changement d'organisation.	Mise en place de mesures d'accompagnement du changement, individuelles ou collectives (formation, notamment groupes de parole) en tenant compte, dans le choix des mesures, de la nature du changement ponctuel, court terme, structurel, majeur... Prise en compte des évolutions récurrentes qui peuvent apparaître comme mineures.	FORMATION
Un salarié a besoin d'un renseignement, une aide.	Mise à disposition des salariés du projet de service et du projet d'établissement.	MANAGEMENT
Le salarié travaille avec des missions définies.	Réalisation régulière de l'analyse des écarts travail "prescrit" et "réel".	MANAGEMENT
Un nouveau salarié est embauché.	Accompagnement des nouveaux salariés par un tutorat pédagogique associant professionnalisation et expérience.	FORMATION
	Mise en place pour les salariés d'un temps d'accueil pour expliquer le fonctionnement de l'établissement.	FORMATION
Le salarié a des horaires atypiques ou irréguliers.	Prise en compte, dans la mesure du possible et la dans le respect de la continuité d'accompagnement, des contraintes de la vie privée des salariés dans l'organisation du travail et la mise en place des plannings. Dans la mesure du possible, apporter des modifications de planning permettant de prendre en compte les évolutions de la vie privée.	ENVIRONNEMENT
Le salarié absent pour une durée prolongée est remplacé.	Adaptation de l'organisation du travail avec des solutions de remplacement sous l'égide du management de proximité, en cas d'absence prolongée et programmée d'un salarié.	ORGANISATION
Un salarié doit être remplacé en urgence.	Mise en place d'une organisation permettant le remplacement impromptu d'un salarié absent.	ORGANISATION

	Organisation des plannings en concertation avec les salariés pour permettre des conditions de remplacement interne.	ORGANISATION
Le salarié demande une modification temporaire de son activité et / ou de son emploi du temps pour des raisons personnelles.	Anticipation des demandes de modification de planning et de l'organisation du travail des salariés, en cas d'imprévu personnel.	ORGANISATION
Le salarié demande à réaliser une formation pour accroître ses compétences.	Identification des besoins de formation du personnel lors des entretiens professionnels.	FORMATION
	Analyse des demandes de formations faites par les salariés.	FORMATION
	Information des salariés sur l'accès aux formations, en fonction des besoins de l'activité.	FORMATION
Le salarié utilise un nouveau dispositif digital.	Organisation de la formation et de l'accompagnement des salariés à l'utilisation des nouveaux outils et logiciels de l'établissement.	ORGANISATION
Un salarié constate un dysfonctionnement réel ou potentiel.	Mise en place d'une procédure permettant d'être attentif et de recueillir les signalements des anomalies et dysfonctionnements dans le cadre d'une amélioration continue.	ORGANISATION
	Prévoir, lors des réunions d'équipe, un temps d'échange sur les dysfonctionnements éventuels.	ORGANISATION
Un salarié réalise une mission dans une contrainte de temps inadéquate.	Évaluation, avec les salariés, du temps de réalisation des différentes étapes concourant à la réalisation des missions. Adaptation de l'organisation, au temps nécessaire pour la réalisation de la mission.	MANAGEMENT
Le salarié ne dispose pas du matériel nécessaire et adapté pour réaliser son activité.	Analyse des besoins des salariés pour réaliser les missions qui leur sont confiées.	MANAGEMENT

	Mise à disposition des salariés, de ressources et moyens pour réaliser les missions qui leur sont confiées.	MANAGEMENT
Le salarié remplace un collègue absent.	Identification des compétences / diplômes / qualifications requis des salariés, hors de leur cœur de métier. Utilisation de ces compétences / diplômes / qualifications lors du remplacement d'un salarié absent.	MANAGEMENT
Une augmentation des absences est observée.	Suivi, sur un tableau de bord, des absences, quelles qu'en soient les causes . Identification et analyse des différentes causes avec le management de proximité et mise en place de mesures de prévention. Réalisation de diagnostics ciblés. Identification et proposition de solutions individuelles pour chaque professionnel présentant un absentéisme anormal. Analyse et prévention des absences pour raisons de santé.	ORGANISATION
Une réflexion globale sur la prévention des RPS est envisagée / actualisée dans la structure.	Consultation des instances représentatives du personnel (CSE, représentant de proximité...) voir fiche dans la fonction "pilotage" de G2P.	MANAGEMENT

RISQUE: R212 - RPS - Insécurité du travail

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Un salarié exprime à sa hiérarchie une crainte sur l'évolution de son emploi.	Communication sur l'évolution du secteur d'activité, sur la situation de l'établissement et sur les réorganisations éventuelles.	FORMATION
Un salarié est en risque d'inaptitude	Mise en place d'un référent handicap.	ORGANISATION

RISQUE: R214 - RPS - Exigences émotionnelles

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié est confronté à un public sensible.	Formation des salariés à la gestion des situations sensibles pour apprendre à gérer les conflits.	FORMATION
	Mise en place d'une procédure interne pour accompagner les salariés victimes d'une agression. Mise en place d'un entretien systématique avec les salariés concernés, par le manager de proximité, dans le but d'apporter un soutien psychologique.	FORMATION
Un salarié est menacé par un usager en dehors de son travail.	Information des salariés sur la nécessité de signaler toute menace ou agression, en lien avec leur activité professionnelle, en dehors de leur travail. Mise en place d'un suivi de ces événements. Mise en oeuvre des actions de soutien qui en découlent et accompagnement dans les démarches.	FORMATION
Le salarié est exposé dans son travail à une charge émotionnelle intense.	Mise en place d'une procédure pour accompagner spécifiquement les salariés exposés à une charge émotionnelle intense dans une approche préventive et curative. Mise en place d'un dialogue avec l'encadrement de proximité.	ORGANISATION
Le salarié est confronté à une situation grave, à gérer dans l'urgence.	Mise à disposition des salariés, les numéros d'urgence (police, pompiers, SAMU, justice).	FORMATION
Un salarié se dit victime de harcèlement.	Mise en place d'un référent harcèlement (CT. art. L. 1153-5-1 voir rubrique "Pilotage" dans G2P).	ORGANISATION
Un salarié veut savoir qui est le référent harcèlement.	Mise en place d'un affichage obligatoire concernant le harcèlement sexuel, dans les lieux de travail et dans les locaux où ont lieu les embauches. Contrôle du fait que cet affichage explicite clairement les sanctions applicables, les actions contentieuses civiles et pénales en matière de harcèlement sexuel et les coordonnées des autorités et services compétents. Mentions obligatoires dans le règlement intérieur.	ORGANISATION

RISQUE: R215 - RPS - Autonomie

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié doit souvent interrompre son activité.	Mise en place, pour les salariés, d'une marge d'autonomie pour gérer leurs missions dans le respect du cadre fixé par l'encadrement de proximité.	ORGANISATION
	Favorisation des échanges sur l'organisation du travail et clarification éventuelle des priorités avec l'encadrement.	ORGANISATION
Le salarié souhaite s'isoler pour réaliser une activité exigeant de la concentration.	Planification, par les salariés, de leur activité et de leurs rendez-vous pour ne pas qu'ils soient interrompus dans leur travail.	ORGANISATION

RISQUE: R216 - RPS - Relations au travail

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié travaille dans une équipe et / ou participe à un projet.	Attention particulière portée à la possibilité d'expression de chacun sur ses éventuelles contraintes ou difficultés lors des différentes réunions. Mise en place d'un temps de parole individuel.	MANAGEMENT
Un salarié est mis en difficulté par une surcharge de travail.	Renforcement du travail collaboratif et de l'esprit d'entraide entre les salariés, en particulier dans les cas de demandes importantes et imprévues.	ORGANISATION
	Prévision d'une marge d'autonomie aux équipes pour qu'elles puissent se réorganiser.	ORGANISATION
	Sensibilisation de l'encadrement au travail collaboratif.	ORGANISATION

<p>Le salarié souhaite s'investir dans les projets d'établissement.</p>	<p>Favorisation et organisation des rencontres entre la direction et les équipes, sur les projets de l'établissement.</p>	<p>MANAGEMENT</p>
<p>Le salarié souhaite évoluer dans la structure.</p>	<p>Communication avec les salariés sur les évolutions possibles dans le cadre de leur fonction au sein de la structure.</p>	<p>MANAGEMENT</p>
	<p>Identification et valorisation des compétences des salariés.</p>	<p>MANAGEMENT</p>
	<p>Organisation des entretiens professionnels.</p>	<p>MANAGEMENT</p>
<p>Un salarié est en conflit avec un autre.</p>	<p>Analyse systématique, par le management, des situations de conflit identifiées entre collègues. Organisation d'entretiens individuels avec les protagonistes du conflit. Mise en place de la présence d'un accompagnement externe (médecin du travail, infirmier santé au travail, assistante sociale du travail).</p>	<p>ORGANISATION</p>
<p>Un salarié participe à la réunion annuelle.</p>	<p>Organisation périodique (au moins un fois / an) d'une réunion de l'ensemble des salariés de l'établissement. Organisation d'un temps de réponse aux questions des salariés. Diffusion de la tenue de cette réunion à tous les salariés. Favorisation de la solidarité et de l'importance du travail collectif, par la direction.</p>	<p>ORGANISATION</p>
<p>un salarié s'interroge sur sa mission.</p>	<p>Missions confiées aux salariés dans le cadre d'un échange avec leur hiérarchie, au cours duquel leurs contraintes sont formulées. Moyens mis à leur disposition pour leur permettre d'atteindre les objectifs fixés.</p>	<p>ORGANISATION</p>

PLAN D'ACTION

Actions retenues Unité de travail : Risques psychosociaux communs

RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
R211 R211 - RPS - Exigences du travail	Mise en place de mesures d'accompagnement du changement, individuelles ou collectives (formation, notamment groupes de parole) en tenant compte, dans le choix des mesures, de la nature du changement ponctuel, court terme, structurel, majeur... Prise en compte des évolutions récurrentes qui peuvent apparaître comme mineures.		Non renseigné	01/07/2024
R211 R211 - RPS - Exigences du travail	Organisation de l'accueil et du parcours d'intégration des nouveaux salariés.		Non renseigné	01/01/2025
R211 R211 - RPS - Exigences du travail	Mise en place d'un organigramme.		Non renseigné	01/07/2024
R211 R211 - RPS - Exigences du travail	Prise en compte, dans la mesure du possible et la dans le respect de la continuité d'accompagnement, des contraintes de la vie privée des salariés dans l'organisation du travail et la mise en place des plannings. Dans la mesure du possible, apporter des modifications de planning permettant de prendre en compte les évolutions de la vie privée.		Non renseigné	01/07/2024

RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
R211 R211 - RPS - Exigences du travail	Adaptation de l'organisation du travail avec des solutions de remplacement sous l'égide du management de proximité, en cas d'absence prolongée et programmée d'un salarié.		Non renseigné	01/07/2024
R211 R211 - RPS - Exigences du travail	Organisation de la formation et de l'accompagnement des salariés à l'utilisation des nouveaux outils et logiciels de l'établissement.		Non renseigné	01/07/2024
R211 R211 - RPS - Exigences du travail	Évaluation, avec les salariés, du temps de réalisation des différentes étapes concourant à la réalisation des missions. Adaptation de l'organisation, au temps nécessaire pour la réalisation de la mission.		Non renseigné	01/07/2024
R211 R211 - RPS - Exigences du travail	Identification des compétences / diplômes / qualifications requis des salariés, hors de leur cœur de métier. Utilisation de ces compétences / diplômes / qualifications lors du remplacement d'un salarié absent.		Non renseigné	01/07/2024
R212 R212 - RPS - Insécurité du travail	Communication sur l'évolution du secteur d'activité, sur la situation de l'établissement et sur les réorganisations éventuelles.		Non renseigné	01/07/2024

Hierarchie des risques

Unité de travail : Activité de conduite



Unité de travail : Activité de conduite

RISQUE: R18 - Risque Routier

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié circule par tous les temps.	Mise en place d'équipements adaptés sur les véhicules de service : kit téléphonique bluetooth, supports de smartphones / GPS au pare-brise et pneus adaptés aux conditions météorologiques particulières.	EQUIPEMENT
	Mise en place, dans les véhicules mis à la disposition des salariés, d'un extincteur, d'une trousse de secours régulièrement vérifiée, d'un gilet réfléchissant de haute visibilité, d'un triangle de signalisation de câles, d'un coffret d'ampoules et d'au moins deux éthylotests.	EQUIPEMENT
Le salarié conduit longtemps et souvent.	Organisation d'un temps suffisant pour déjeuner.	FORMATION
	Prise de pauses lorsque les salariés conduisent sur de longues distances.	FORMATION
Un salarié récupère les clés du véhicule de service.	A la demande de l'employeur, le salarié est en capacité de fournir un permis de conduire valide. Incitation des salariés à déclarer la suspension de leur permis de conduire.	CONTRÔLE
Le salarié conduit un véhicule pour emmener des personnes accompagnées sur le lieu d'une animation.	Mise en place des mesures de sécurité à respecter lorsque les salariés sont au volant : hygiène et rangement du véhicule, vigilance, attention...	SECURISATION

RISQUE: R21 - Risques psychosociaux

SITUATION DE TRAVAIL

MESURE DE PRÉVENTION

TYPE DE MESURE

Un salarié conduit un véhicule du parc automobile de l'entreprise.

Diffusion et respect des règles d'utilisation des véhicules de service : prise du véhicule, contrôle, retour, plein de carburant...

ORGANISATION

RISQUE: R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles

SITUATION DE TRAVAIL

MESURE DE PRÉVENTION

TYPE DE MESURE

Le salarié récupère le nouveau véhicule mis à sa disposition.

Mise à disposition de véhicules disposant de postes de conduite ergonomiques, équipés notamment de sièges adaptés à la morphologie du conducteur et avec une suspension adaptée.

FORMATION

RISQUE: R14 - Risques d'hygiène et infectieux

SITUATION DE TRAVAIL

MESURE DE PRÉVENTION

TYPE DE MESURE

Le salarié transporte des personnes malades ou présentant un risque infectieux.

Nettoyage et désinfection régulière de l'intérieur des véhicules.

ENTRETIEN

Programmation systématique du nettoyage lorsqu'un usager contagieux a été transporté.

ENTRETIEN

PLAN D'ACTION

Actions retenues Unité de travail : Activité de conduite

RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
R18 R18 - Risque Routier	A la demande de l'employeur, le salarié est en capacité de fournir un permis de conduire valide. Incitation des salariés a déclarer la suspension de leur permis de conduire.		Non renseigné	01/07/2024
R18 R18 - Risque Routier	Mise en place des mesures de sécurité à respecter lorsque les salariés sont au volant : hygiène et rangement du véhicule, vigilance, attention...		Non renseigné	01/07/2024
R21 R21 - Risques psychosociaux	Diffusion et respect des règles d'utilisation des véhicules de service : prise du véhicule, contrôle, retour, plein de carburant...		Non renseigné	01/07/2024
R03 R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles	Sensibilisation et formation des salariés au réglage des sièges.		Non renseigné	01/07/2024